L'UNION

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI 1er NOVEMBRE 1862.

No. 11. 1re Année.

LA RACE NOIRE.

(Extrait de la "Revue de l'Ouest.")

Le peuple opprimé combattant pour sa liberté est invariablement concilié les sympathies quiconque n'a aucun intérêt à devenir opprescet par conséquent aucun désir d'opprimer; quiconque a dans le cœur le moindre sentiment d'humanité, abhorre l'injustice et compatit toute souffrance immérितée. Mais les vraies ds de l'humanité, les sincères partisans de la rté sont en petit nombre. Pour se faire admiir des masses, un peuple doit non-seulement ntre pour une cause juste : il doit encore ir un passé glorieux. La Grèce, la Pologne, Hongrie, les guerriers du Caucase, doivent rtout leur célébrité à leurs brillants faits ms et à ceux de leurs ancêtres. Je ne dis plaisir à ce qu'il y a de romantique qu'à qu'il y a de moralement beau dans leur hisre.

Qu'y a-t-il de romantique et de glorieux dans ation du pauvre nègre? Qui oserait le mettre parallèle avec le Grec héroïque, avec le patrioe Polonais, avec le chevaleresque Magyar, que le vaillant Tscherkesse? L'histoire ne dit esque rien encore de la race noire. Ce que cette fortunée a accompli jusqu'à ce jour ne lui pas valu l'admiration du monde. Elle n'a pas me en partage la beauté physique pour intéser. Par ses traits et la couleur de sa peau, e tenue à l'idée de la laideur. Par surcroît nelleur, elle gémit sous une double servitude. peuples qu'on dit opprimés n'ont perdu, à ut prendre, que l'indépendance et la liberté pe; le nègre, lui, a perdu en outre sa liberté ridelle; il n'est pas même la moitié de sa ore personne. Comment, dès lors, éprouver lui la moindre sympathie? Le nègre est nomment opprimé, il est encore *esclave*. Qui pourrait s'intéresser à lui? Même chez les peuples sa à la plus odieuse tyrannie, l'homme reste . Le nègre, lui, n'est que bétail. Qui pourrait se soucier de lui?

Un assujetti le nègre et sa famille à tout ce ion entre humain peut endurer de plus infâme de plus barbare, et pour se justifier, on prétend que le nègre est au niveau de la brute. Mais, peut-on à représenter à l'oppresseur qu'exercées ns envers une brute, la barbarie et la cruauté ritent un châtiment sévère, il vous répondra que le nègre étant homme, quand il commet une *Il* lâchement sciemment, et qu'on n'par con de la *Raison* de l'homme.

Ne pouvant classer nulle part dans la série des êtres *vivants* ne jouit d'aucun de leurs droits et n'a de commun avec eux que la souffrance? Qui pourra-t-il donc se soucier de l'aimer?

Le nègre est une brute, soit! mais seulement sur cette classe de gens qui ne s'élèvent pas au-dessus du niveau de la brute. C'est ceux-ci le distingue de tous les autres êtres et le ent "sacré" aux yeux de l'homme réellement ne du nom d'homme.

Il aurait méprisé dans lequel "l'animalité" ée et la "bestialité" chrétienne ne voient autre que le légitime objet de toute haine de toute oppression, est, au point de vue de ité, la pierre de touche à l'aide de laquelle on peut distinguer l'homme du barbare, sympathie vraiment humaine de celle beaucoup ns pure qu'inspirent la gloire, une histoire antique, dénuée de tout ce qu'admirent et ectent les masses, ne pouvant être aimée que ces hommes rares qui ont au cœur les plus purs les plus vrais sentiments d'humanité, et-il pendant que la race noire soit détestée, méprisée, persécutée par une populace ignorante à demi barbare? Comment le nègre pourrait-il poser a ses ennemis, les désarmer ou leur acheter a prix d'argent son repos et sa liberté, lui qui n'a rien, qui ne possède rien au monde, pas même un pouce de terre, qui n'a ni pouvoir, droit, ni influence, ni famille, qui n'est pas me maître de sa propre personne?

Voulez-vous savoir au juste si tel ou tel individu appartient à la barbarie ou à l'humanité, partisans du despotisme ou ceux de la liberté, à la classe éclairée et supérieure ou à classe dégradée, ignorante et stupide, son sur son opinion et ses sentiments à l'égard du ge. Oui, dans le répétons, le nègre particulièrement en Amérique, est la pierre de touche l'humanité. Exaltez Kosciusko, chantez les anges de Garibaldi, portez des toasts aux ongrois, admirez la révolution française, Robespierre et Saint-Just, vantez Humboldt et Franklin, dans le but de faire briller le plus pos de votre amour de la liberté, votre culture intellectuelle, votre humanité, vous n'êtes qu'un eur et un infâme imposteur si vous méprisez le ègre, le pauvre nègre sans défense, avili, opprimé, dénué de tout; si vous ne considérez pas affranchissement comme concordant de toute ité avec les règles de la justice.

Un homme doué de sentiment éprouvera parfois de pitié pour un animal en souffrance que un homme malheureux; il s'intéressera plus d'un enfant qu'à celui d'un adulte, et cela qu'il est conforme à la nature que plus ne sensible est faible et sans défense, plus il ge d'intérêt. Si l'adulte nous intéresse moins l'enfant, c'est parce qu'il est plus capable ls se protéger lui-même; s'il souffre, c'est, mlin, parce que la volonté de ne pas souffrir lui fait défaut. Mais si l'animal et l'enfant sont innocents et sans défense, le nègre est dans le même cas.

Quiconque ne se sent pas, par cela même, tenté de lui venir en aide, prouve qu'il est non-seulement dénué de tout sentiment de la justice et du droit, de tout sentiment humain, mais encore qu'il est incapable de ces impulsions généreuses qui électrisent les êtres même les plus grossiers à la vue d'une créature innocente et faible tourmentée par un oppresseur puissant.

Nous avons vu à l'œuvre les partisans de la liberté, tant au senatu, à la tribune, dans la presse, que sur le champ de bataille. Pouvons-nous affirmer qu'ils lutteraient uniquement et sincèrement en faveur du principe de la liberté? Avaient-ils, dans quelque pays que ce soit, plus d'amour de la gloire, de l'argent, d'une position brillante? Qu'on les étudie individuellement, qu'on les analyse à fond, et qu'on juge.

La "patrie" récompense l'ambition, le "parti" a des emplois à offrir, le "candidat" a la bourse à la main. A tout homme doué d'un caractère honorable, il répugnera de combattre pour tout autre motif que celui de faire triompher une bonne cause. Mais la grande majorité de ceux qui ont pris ou prennent part à la lutte actuelle ont eu ou ont surtout en vue de s'enrichir, de parvenir aux emplois élevés et lucratifs, sans bien même être certains de pouvoir les remplir convenablement.

Ou sont ceux qui ont avant tout songé à venir en aide au pauvre nègre, à lui conquérir sa liberté? Il n'a ni gloire, ni emplois, ni argent à offrir. En prenant fait et cause pour lui, on ne doit s'attendre qu'à attirer la haine de l'aristocratie et les persécutions de la populace. Et ce qui n'est pas moins triste, c'est qu'on ne doit compter en aucune manière sur la reconnaissance de l'infortuné paria. Soyez son libérateur, il est incapable d'avoir conscience de ce qu'il vous doit. Il ne vous comprend pas, il ne vous connaît pas. Vous combattrez en faveur d'opprimés habitant aux antipodes, que vous leur seriez moins inconnus, moins indifférent qu'au nègre dont vous aurez conquis la liberté. N'y-a-t-il pas là de quoi décourager tout autre qu'un ami sincère de l'humanité? Délivrez de l'oppression des hommes de votre race et de votre parti, ils vous vénéreront comme un demi-dieu; naîtront d'entre eux qui n'est pas digne de délier les cordons de vos chaussures, couvrira de lauriers votre front, maintjnatre, qui n'aura fait jusqu'alors que vous chanter vos louanges. Délivrez le nègre de l'oppression, vous n'obtiendrez pas même de lui le moindre signe de gratitude. Son paquet de haillons sur le dos, il passera sans prendre garde à son libérateur. Votre unique récompense sera la satisfaction morale d'avoir agi en homme. Est-il dès lors surprenant qu'il y ait si peu de vrais abolitionistes, que les politiciens ne se soucient du nègre en aucune manière, et que les hommes de parti eux-mêmes ne s'occupent de son affranchissement que pour autant qu'il peut contribuer à préserver l'Union d'être anéantie par les rebels victorieux?

Le nègre est opprimé par des barbares, et des barbares sont appelés à l'arracher à l'oppression. Si les Américains du Nord ne veulent pas affranchir le nègre en qualité d'hommes libres, le pourront-ils comme spéculateurs? S'ils le peuvent, ils feront exception à tous ceux que la nécessité a contraints d'obéir aux lois de la justice et de l'humanité, et qui ont succombé pour avoir pris trop tard le parti de bien faire.

Que l'Américain du Nord appelle maintenant à son aide le pauvre nègre qu'il a laissé si longtemps opprimer et torturer, dont il ne s'est jamais soucié, il est trop tard. Il faut que l'Américain du Nord parvienne à triompher par ses propres ressources ou qu'il soit vaincu pour appréndre, en partageant le sort de la race noire, toute la valeur des sentiments d'humanité.

☞ Nous croyons être utile au public, en rappelant aux personnes qui ont négligé jusqu'ici de se soumettre à la loi de l'enregistrement des naissances et des décès, que nous publions plus bas, que par ordre du gouvernement militaire, George F. Shenley, elle va sérieusement être mise en vigueur.

L'acte pourvoyant à l'enregistrement des naissances et des décès, passé le 9 mars 1855, requiert que la naissance de tout enfant libre, dans la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, devra être déclarée dans les trente jours, à partir de la date de la naissance. Cette déclaration devra être faite par le père, ou, en cas que le père ne puisse pas faire ladite déclaration, par toute autre personne qui peut avoir été présente à la naissance de l'enfant.

Il en est de même pour le décès de toute personne libre, dans les limites de ladite paroisse. Déclaration devra en être aussi faite dans le même laps de temps, par les plus proches parents du défunt, s'ils sont présents, et, en cas d'absence, par l'exécuteur testamentaire, s'il y en a un; et, s'il n'y en a pas, par le propriétaire ou le locataire de la maison dans laquelle est mort l'individu.

Toute personne qui ne se conformera pas aux clauses qui précèdent, sera passible d'une amende qui n'excédera pas $10 et ne sera pas moindre de $5, selon les sections 9 et 10 dudit acte.

Correspondance.

A Mr. le Rédacteur-en-Chef du Journal L'UNION.

Monsieur,

Quelques extraits d'une longue lettre de M. Benoît de la Maillerie, missionnaire apostolique en Afrique, ne seront pas déplacés dans votre journal, tout dévoué à la saine cause de la liberté d'une race d'hommes trop longtemps méprisée et condamnée inhumainement au service gratuit de ceux qui l'ont toujours ravalée, dans le seul but d'en tirer bénéfice, comme font tous ceux dont le service des chevaux et des bœufs est indispensable à leurs travaux. Nous savons que de grands et éminents auteurs ont écrit en faveur de l'esclavage, dépeint que la plus affreuse cupidité en a fait des esclaves; ce qui n'empêche pas, monsieur, que la lettre toute récente d'un digne prêtre ne vienne à propos trouver place dans vos colonnes, au moment où il est question de délivrer de la servitude ceux pour le salut desquels il a fait le sacrifice de sa personne, de son bonheur et de son repos ici-bas.

Recevez, monsieur, etc.,

E. H.

Nâkar (Guinée).

Monsieur le supérieur,

Me voilà depuis trois ans en Afrique. Vous voulez, mon cher père, que je vous transmette les études que, durant ce séjour, j'ai pu faire sur la population, le culte, les mœurs et le caractère des habitants. Je vous écris ces lignes pour satisfaire au devoir de l'obéissance. Je sais que vous n'attendez pas de moi des tableaux d'imagination, tels qu'un touriste en présente à des lecteurs crédules et désœuvrés; je dois donc pour ne conformer à vos intentions bien connues, me restreindre à un petit nombre de faits certains et d'observations recueillies sur les lieux. Je ne vous affirmerai rien dont je ne sois bien assuré; ou s'il se trouve dans mon récit quelque exception à cette règle, j'aurai soin de vous avertir que je parle d'après autrui.

Je voudrais, avant tout, pouvoir vous donner le chiffre exact de la population de la Nigritie; mais je dois avouer que nous manquons encore des données nécessaires pour faire le calcul, même approximatif. Ce vaste territoire comprend une surface de neuf cents lieues, de l'est à l'ouest, et sept cents lieues de côtes. Tout ce que j'ai le porte à croire le pays très peuplé; parmi ce qu'il pu pénétrer, j'ai trouvé de nombreux villages. Si l'on en croit la renommée, l'intérieur compte mille âmes; quelques-unes même, m'a-t-on assuré, dépassent soixante mille. Vous savez, du reste, que les meilleurs auteurs évaluent à quatorze millions le nombre des noirs importés en Amérique, depuis le commencement de la traite jusqu'en 1826; une si grande quantité de malheureux, enlevés par l'injustice et la soif de l'or à leur patrie et à leurs familles, suppose un nombre bien considérable d'indigènes restés libres dans leurs demeures inaccessibles aux cupides négriers.

Les partisans intéressés de la traite publient bien haut que ce trafic est nécessaire, pour dérober une foule de malheureux à l'immolation. "Qu'on laisse vendre les esclaves, disent-ils, et on ne les tuera plus; on ne les frappe que parce qu'on ne trouve pas à les vendre." Ce langage est démenti par les faits. Jusqu'ici, la traite s'est continuée avec audace, malgré les croisières française et anglaise. La prédication du Saint-Evangile pourra seule abolir à la fois et la traite et l'immolation: la traite d'abord, en apprenant à ces peuples à respecter leurs semblables comme des frères; l'immolation, en leur mettant sous les yeux le sacrifice de la croix, qui a sauvé le monde.

Les jeunes noirs ne reçoivent pas de leurs parents autant de caresses que chez nous; mais il ne faut pas croire pour cela qu'ils en soient moins aimés. Les pères consentent avec peine à se séparer d'eux pour longtemps; rarement ils se décident à les confier aux Européens pour faire leur éducation loin de leur patrie et de leurs familles. Moi-même, quoiqu'aidé par un indigène puissant qui plaidait ma cause, j'ai pu difficilement obtenir deux négrillons, au cap des Palmes, pour les conduire au petit séminaire de Nâkar. Le père de l'un d'eux donna la bénédiction à son fils qui partait, en lui crachant à deux ou trois reprises sur l'épaule: l'enfant baissait les yeux et gardait le silence. Un autre noir, remettant son fils entre les mains de notre vénérable évêque, dit à l'enfant: "Dès ce jour, mon fils, celui-là sera ton père!"

Généreux, reconnaissants, hospitaliers et naturellement religieux, tel m'a paru être le caractère général de nos chers noirs. Ce qu'ils ont le plus en horreur est la servitude. Un capitaine demandait devant moi à un noir s'il voulait être esclave, ajoutant qu'il lui donnerait beaucoup d'argent. "Ton navire fût-il plein d'or, répondit le noir, vaudrait-il ma liberté?" Je crois pouvoir l'affirmer sans illusion, dès que les noirs connaîtront l'Evangile et se seront décidés à l'embrasser, ils le pratiqueront avec ferveur et feront d'excellents néophytes.

Tout j'ai vu des Guinéens désireux de s'instruire. "Venez avec nous, nous disient-ils lorsque je passais devant leurs villages, il ne vous manquera rien, aucun soin ne vous coûtera, lorsque vous nous tirierez de notre ignorance."

Les noirs sont presque tous d'une grande adresse dans les arts et métiers. Ils savent appliquer aux tissus qu'ils composent une teinture solide; beaucoup d'entre eux font de la poterie et des meubles, qui souvent sont d'une seule pièce. Il y en a même qui font des pioches d'oreilles en or d'un travail fini. Excellents marins, les noirs sont reçus en grand nombre sur les navires français et anglais, pour renforcer leurs équipages. J'en ai vu qui, à force de naviguer le long des côtes, connaissaient parfaitement tout le littoral, de manière à très bien piloter les vaisseaux qui voulaient toucher aux divers points du continent, ou entrer dans les rivières.

Le noir a généralement une mémoire très heureuse: c'est un grand livre, où tout ce qu'on inscrit reste gravé pour toujours. Il a surtout une facilité prodigieuse pour apprendre les langues. J'ai été fort surpris, en voyant des jeunes gens parler quatre ou cinq dialectes différents. Pour ce qui est des enfants, je ne crains pas de dire que leurs moyens intellectuels égalent ceux de nos jeunes Européens. On en voit même qui ont un jugement et une pénétration plus qu'ordinaires.

A Nâkar est notre petit séminaire, composé d'une douzaine de pieux lévites, dont la docilité et la bonne conduite m'ont singulièrement édifié. Ils font de grands progrès dans leurs études. Gais et bruyants pendant la récréation, ils sont graves dans les temps de silence, et portent charitables les uns envers les autres. Mais c'est à l'église surtout qu'il faut voir comme ils sont recueillis. Après la célébration des saints mystères, on chante un cantique *scolof* à la louange de Marie. Quelle joie pour le missionnaire d'entendre bénir sa Mère dans l'idiôme des noirs! Oh! quand donc arrivera cette époque heureuse où, à ... les milliers de langues africaines, retentiront les louanges de Jésus et de Marie?

Ici, le souvenir de Mgr. Truffet est gravé dans tous les cœurs. Pour moi, je regrette comme une grande grâce de Dieu d'avoir été envoyé en cette station pour connaître un si saint évêque. Tous ses prêtres l'admiraient, tous lui étaient dévoués. Et les noirs, comme illes aimait! comme il en était chéri! Affligé de la manière révoltante avec laquelle on a jusqu'ici traité leur race, il n'oublia rien pour leur témoigner toute la tendresse dont son cœur était rempli pour eux. Il ne pouvait souffrir qu'être servi par des noirs, "car, disait-il, trop longtemps ils ont été traités de bêtes; ne faut-il pas leur faire du bien?" A nous d'être leurs serviteurs, répétait-il souvent après la récitation du bréviaire, il dirigeaient sa promenade vers un des villages voisins. Aussitôt qu'il y entrait, les enfants accouraient à lui, le cernaient de toutes parts, et tendaient leurs petites mains pour recevoir des médailles. Monseigneur paraissait heureux de leur empressement; il les caressait, leur faisait réciter en *scolof* une courte prière; on eût dit le bon Maître répétant ces douces paroles: "Laissez venir à moi les petits enfants!"

Hélas! nous ne nous attendions pas à perdre si tôt ce bon père!

BENOIT DE LA MAILLERIE,
Missionnaire apostolique du Sacré Cœur de Marie.

☞ L'importante proclamation du Président, émancipant, au 1er janvier 1863, tous les esclaves des États en parties d'États qui pourront être à cette date en insurrection contre le gouvernement, a produit une profonde impression, en même temps qu'elle a été discutée d'après les opinions diverses. Elle a été lancée conformément à un acte du Congrès, ordonnant la confiscation des propriétés des rebels qui sont en armes contre les Etat-Unis, et n'est que la conséquence logique des différents actes de confiscation. On doit se rappeler que le Congrès rebelle fut le premier à prendre des mesures pour la confiscation des propriétés des citoyens loyaux qui habitent dans le Sud, aussi bien que de celles dont les propriétaires habitent dans le Nord. Quand cette propriété consistait en esclaves, ceux-ci étaient vendus, et le produit approprié aux besoins du gouvernement rebelle. En d'autres termes, le Sud, ayant considéré les esclaves comme toute autre propriété, sujette à la confiscation, ne peut se plaindre que le Gouvernement National suive son exemple et ses précédants. La seule différence est que lorsque le Sud confisque les esclaves des citoyens loyaux pour son propre bénéfice, le gouvernement fédéral confisque les esclaves des rebels dans l'intérêt de la liberté universelle!

☞ Un extrait du *Chattanooga Rebel* du 21 contient ce qui suit:

"Les dernières nouvelles que nous ayons de notre armée dans le Kentucky sont du 16 courant, date à laquelle elle était à London, Kentucky, retournant en ordre parfait vers le Cumberland Gap. Ce mouvement, nous le savons, frappera de surprise beaucoup de nos lecteurs, qui pensent naturellement qu'une armée victorieuse va ordinairement en avant. Mais d'après ce que nous pouvons attendre de la part de l'ennemi et de ses efforts pour nous prendre de flanc entre le Cumberland Gap et le Camp Dick Robinson, nous conclurons que c'était le seul parti à prendre par le général Bragg, afin d'éviter d'être séparé de sa base d'opérations."

L'UNION

Memorial Politique, Littéraire et Progressiste,

Paraît tous les Mercredis et Samedis après-midi.

FRANK P. BARCLAY, EDITEUR-IMPRIMEUR.

ABONNEMENTS.— Le prix de l'abonnement à ce Journal est fixé à $6 pour un an, $3 pour six mois, $1.50 pour trois mois.

Un Numéro : 5 sous.

ANNONCES.— Les annonces se paient à raison de $1 le carré de dix lignes. ☞ On traite de gré à gré pour les annonces de commerce à l'année, au semestre ou au trimestre.

Bureau : Rue de Chartres, 195, enc. Ste-Anne.

☞ L'Union !... l'Union avec des esclaves, l'Union sans esclaves, — l'Union quand même !... ABE LINCOLN.

Le Journalisme.

Nous comprenons le journalisme d'une toute autre manière que certains écrivains de la Nouvelle-Orléans. D'ailleurs, il y a longtemps qu'il a été admis que les journaux de cette ville, avant la publication du *Delta* régénéré, ne reflétaient point l'opinion publique.

Nous ne dirons pas, comme certaine feuille connue ici par ses tendances illibérales et rétrogrades, que la presse, en temps ordinaire, est infiniment moins libre en Amérique qu'ailleurs. Nous nous contenterons de lui faire observer que la meilleure preuve du contraire se trouve dans la quantité d'articles liberticides, et les plus en opposition au système du gouvernement des États-Unis, qui se produisent dans ses colonnes quotidiennes, quoique nous soyons sous la loi martiale.

Un journal qui veut se recommander à la considération, à l'estime et au respect de tous, doit être une tribune libre, où toutes les opinions doivent trouver place, quel que soit le système dont on est l'apôtre. Ses colonnes doivent être accessibles à la défense de toutes les théories, quelles soient sociales, religieuses ou politiques, l'éditeur devant se réserver de n'y admettre que des écrits convenables, sous le rapport du style et de la syntaxe, empreints surtout de modération, et en tout point dignes d'un public intelligent.

L'on voit que ce n'est point la liberté de Figaro, vantant Madrid, la ville libre par excellence, où la presse a ses franches coudées et peut s'exercer sur tous les sujets pourvu qu'elle n'attaque ni les grands, ni les riches, ni les puissants, ni la religion de l'État, ni la politique, ni le gouvernement, ni les militaires, ni les abus, etc., etc.

Le principe qui gouverne notre journal, qui est essentiellement progressiste, est que tout système, toute théorie sociale, religieuse, commerciale ou politique, qui redoute la lumière, la discussion, — la discussion libre, entière, animée, mais toujours parlementaire, — toute thèse, disons-nous, qui craint la controverse, [illegible] inépuisable et inarrêtable.

Vous [illegible] qui reconnaissez quelque droit ou qui vous plaignez de quelque méfait ou de quelque abus, ou qui combattez notre manière de voir, fondée sur Dieu, la liberté et l'amour, — en un mot, sur le gouvernement républicain sans tache, — venez ! le champ vous est ouvert, et, visière levée, nous vous appuierons de notre faible influence, ou nous vous combattrons, selon le cas, mais toujours avec des armes courtoises !...

Les Journaux.

Pèlte ! où sont les chants que promettait ta lyre ?
— Seigneur, excusez moi si j'ai pu negliger...
— C'est bien ! pour te punir, je te condamne à lire
Les journaux du pays et ceux de l'étranger.
(Extrait d'une satire inédite.)

Laissons un moment marcher les événements que nous traversons ; soyons peu impressionnés du bruit du canon à boulet ou à mitraille, et occupons-nous un peu de la plupart des journaux.

Il en est qui sont si bien marqués au cachet de la passion, que les gens raisonnables et réfléchis se dispensent de les lire, depuis longtemps.

Il en est d'autres, et parmi eux plusieurs ont pris naissance sur les bords de la Seine ou de la Tamise, qui sont si peu en harmonie avec l'esprit du gouvernement, du pays qu'ils représentent, qu'on distingue aisément que les plumes qui les rédigent sont positivement des plumes métalliques, faites avec le plus bel or ou le meilleur argent, ce qui les rend insupportables au jugement des hommes sincères et équitables, et qui fait sourire dédaigneusement les observateurs consciencieux, qui savent toujours distinguer l'âne sous la peau du lion.

Parmi ces derniers, il en est qui parlent sans cesse :

1° De la reconnaissance du gouvernement des Etats-Confédérés par la France et l'Angleterre, reconnaissance tellement problématique, tellement en dehors des idées reçues et progressistes du dix-neuvième siècle, qu'on se demande si leurs rédactions ne sont pas confiées à des cerveaux malades échappés des *petites maisons;*

2° De la médiation, qui, à une certaine époque, pouvait paraître admissible, puisqu'il y avait alors quelque apparence d'une semblable nécessité, mais qui est aujourd'hui très dispensable et même très inutile, car il n'est pas possible qu'à cette heure les hommes de bonne foi ne reconnaissent pas que le Nord a la capacité voulue pour mener à bonne fin la question de la guerre actuelle ;

3° De l'intervention par les puissances européennes, uniquement en faveur du Sud, ce qui choque le bon sens, la raison, l'ordre, la justice, &c., ce que ni la France, ni l'Angleterre, ni même l'Espagne, ne sauraient entreprendre sans faire mentir leur renommée de grandes puissances éclairées, civilisatrices, progressistes, amies de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Pourquoi donc,—comme le disait le *Journal des Débats*, il y a deux ou trois mois de cela, en s'adressant au *Constitutionnel*,— pourquoi donc ne laisse-t-on pas ces questions-là de côté? Il n'y aura ni médiation, ni reconnaissance, ni intervention.

Mais certains journaux n'en tiennent pas compte. Sauf quelques exceptions, ils surenchérissent les uns sur les autres. Que voulez-vous? disent-ils, il faut au peuple des nouvelles ! Vraies ou fausses, insignifiantes ou ridicules, peu importe! Il lui en faut toujours: les circonstances l'exigent, et *la presse est une esclave et ne doit qu'obéir.*

De sorte que le lecteur philosophe, qui lit les journaux pour se rendre compte de la marche de la guerre et des mouvements du monde politique et commercial, se trouve dans un labyrinthe, au milieu d'un bruit assourdissant. Son pauvre esprit est sans cesse fusillé, canonné, mitraillé, bombardé. Il ne saurait s'y soustraire qu'en cessant de lire les journaux. Et ce n'est pas encore tout: en gagnant prestement son logis il faut qu'il prenne garde d'éviter les lecteurs *guérillas* qu'on rencontre aux coins des rues, qui vous abordent en vous tendant la main et vous disent : "Eh bien ! avez-vous la telles nouvelles, dans tels journaux ? Avez-vous vu tel article ?" Et c'est précisément ce que vous venez de lire et qui vous a torturé le moral. P. H.

LE CATECHISME DU SOLDAT.

Leçon II. — De la Déclaration de l'Indépendance.

Le Catéchiste. — Pourquoi nos pères sont-ils venus habiter ce pays ?

Le Soldat. — Pour jouir d'une façon plus absolue de leurs droits naturels.

Le Catéchiste. — Pourquoi se sont-ils séparés en définitive de leur mère-patrie ?

Le Soldat. — Parce qu'elle tendait depuis longtemps à les priver de quelques-uns de ces droits.

Le Catéchiste. — Quelles sont les grandes vérités qu'ils ont reconnues, comme portant en elles-mêmes un caractère de vérité ?

Le Soldat. — " Que tous les hommes ont été créés égaux ; que leur Créateur leur a accordé à tous des droits qui sont inaliénables, tels sont la vie, la liberté, la poursuite du bonheur ; que c'est pour assurer la jouissance de ces droits que les hommes ont établi des gouvernements dont l'autorité doit être fondée sur le consentement des gouvernés."

Le Catéchiste. — A quelle autorité devons-nous la Déclaration de l'Indépendance ?

Le Soldat. — " Aux représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en congrès, au nom et par l'autorité du bon peuple des colonies. "

Le Catéchiste. — Après avoir été adoptée ainsi, que devint-elle au point de vue légal ?

Le Soldat. — Elle devint la loi fondamentale du pays.

Le Catéchiste. — Et ces vérités déclarées évidentes par elles-mêmes ? [illegible] capables de être loi fondamentale.

Le Catéchiste. — Est-il vrai que toute vérité évidente par elle-même ne puisse être révoquée.

Le Soldat. — Cela est vrai.

Le Catéchiste. — En est-il ainsi d'une partie de la loi fondamentale d'un pays ?

Le Soldat. — Nécessairement, lorsque sa nature est une fois bien reconnue, et dès lors aucun pouvoir ne peut plus l'annuler.

Le Catéchiste. — La Déclaration de l'Indépendance ne fut-elle pas un acte légal d'émancipation pour tous les esclaves du pays ?

Le Soldat. — Oui, assurément, devant la loi et la justice, et elle a rendu à tout jamais l'esclavage illégal dans le pays.

Le Catéchiste. — Pourquoi alors n'amena-t-elle pas l'émancipation de tous les esclaves ?

Le Soldat. — Par la même raison qui empêcha qu'ils ne fussent rendus à la liberté par la décision de Lord Mansfield, dans l'affaire de Sommerset, en 1772.

Le Catéchiste. — Cette décision était-elle applicable aux colonies d'Amérique ?

Le Soldat. — Oui, parce que d'abord elle fut rendue d'après les règles du droit commun, en second lieu, parce que toutes les clauses des chartes coloniales exigent une législation qui soit " d'accord avec la raison, et qui, autant que les circonstances peuvent le comporter, soit conforme aux lois, aux statuts et aux droits du royaume d'Angleterre. "

Le Catéchiste. — Savez-vous quelles paroles Mansfield prononça dans l'affaire de Sommerset ?

Le Soldat. — Il dit : " L'esclavage est une institution si odieuse, qu'on ne trouve rien pour l'appuyer ; et que, pour la maintenir, il faut une loi positive."

Le Catéchiste. — Y a-t-il jamais eu quelque loi positive relativement à l'établissement de l'esclavage dans les colonies ou les Etats ?

Le Soldat. — Il a été admis bien des fois, par les esclavagistes eux-mêmes, au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis, qu'il n'en existe aucune.

Le Catéchiste. — En supposant que quelque Etat ou le Congrès voulussent mettre en vigueur une pareille loi, qu'elle serait sa force légale ?

Le Soldat. — Elle serait parfaitement nulle, d'abord comme étant contraire à la justice naturelle ou à la loi de nature ; en second lieu, parce que ce fait que tous les hommes sont créés égaux et qu'ils ont des droits inaliénables à la liberté, est affirmé dans la loi fondamentale du pays.

Le Catéchiste. — Qu'entendez-vous par droits inaliénables ?

Le Soldat. — J'entends un droit que le Créateur a conféré à l'homme et qui est inhérent à sa nature, sans égard aux circonstances et dans toutes les conditions.

Le Catéchiste. — Voulez-vous dire que tous les hommes ont des droits que ni la société ni aucune législation humaine ne peut leur enlever.

Le Soldat. — J'affirme, en empruntant les expressions de John Quincy Adams, que " tout individu de la race humaine vient au monde avec des droits dont toute la puissance des hommes réunie et concentrée dans un seul bras ne pourrait le dépouiller." La Déclaration de l'Indépendance ne reconnaît pas le despotisme monarchique, aristocratique ou démocratique ; elle déclare que chaque individu possède des droits dont aucun gouvernement ne peut le priver.

Le Catéchiste. — Quelle preuve avons-nous que les termes de la Déclaration de l'Indépendance devaient être appliqués aux nègres esclaves aussi bien qu'à tous les autres individus ?

Le Soldat. — Cela ressort nécessairement des expressions elles-mêmes ; il est dit : " tous les hommes," et supposer des exceptions, ce serait nier la pensée précise que renferme ce langage.

Le Catéchiste. — Comment démontrez-vous, par la Déclaration de l'Indépendance, que combattre pour la liberté, c'est combattre pour le gouvernement ?

Le Soldat. — La Déclaration affirme que la liberté est l'un des droits inaliénables de tous les hommes, et que " c'est pour assurer ces droits que les gouvernements sont établis parmi les hommes; " c'est pourquoi, en combattant pour assurer la liberté à tout être humain, je défend la cause de mon gouvernement.

Le Catéchiste. — Que pensez-vous alors des esclavagistes qui prétendent dépouiller les hommes de ces droits inaliénables ?

Le Soldat. — Ils sont nécessairement traîtres au gouvernement, quelles que soient d'ailleurs leurs prétentions d'être des citoyens loyaux.

Le Catéchiste. — La Déclaration de l'Indépendance affirme que c'est du consentement des gouvernés que les gouvernants tirent leurs pouvoirs, qui, par conséquent, sont volontairement accordés ; cela ne justifie-t-il pas la rébellion actuelle ?

Le Soldat. — En aucune façon, parce que la rébellion s'est armée contre un gouvernement volontairement accepté et représentant la volonté du peuple ; son but est de perpétuer l'esclavage, et par conséquent de détruire les droits inaliénables des hommes ; elle s'est donc rendue coupable de félonie contre un gouvernement juste, et ne saurait être justifiée davantage par la Déclaration de l'Indépendance, que si elle était l'acte d'un seul individu qui se serait rendu criminel contre le gouvernement, qui prendrait des moyens de répression contre ses crimes pour protéger les autres hommes.

Le Catéchiste. — Ce gouvernement n'a-t-il pas menti à sa loi fondamentale en autorisant la destruction des droits naturels de l'homme ?

Le Soldat. — Il peut avoir été détourné de ses desseins [illegible] ; mais le gouvernement lui-même ne mérite aucun reproche, et saura accomplir ce qu'il s'est proposé dès le principe.

Le Catéchiste. — Comment y réussira-t-il ?

Le Soldat. — En faisant disparaître tous les éléments de trahison et les traîtres eux-mêmes.

Le Catéchiste. — Voudrez-vous donc détruire l'esclavage et les esclavagistes ?

Le Soldat. — Je veux faire de l'esclave un homme libre; je veux que son maître devienne un citoyen loyal, ou bien qu'il périsse, s'il le faut.

Le Catéchiste. — C'est la volonté de Dieu. Il ne peut que sourire à l'œuvre que vous avez entrepris d'accomplir. [A continuer.]

☞ Il est impossible de lire les articles du *Constitutionnel* sans éprouver un sentiment d'indignation, en voyant des écrivains de talent mettre leur plume vénale au service d'une cause perdue et condamnée. Dans un de ses récents numéros, on lit :

" Il demeure établi maintenant que le gouvernement de M. " Lincoln est incapable de reconquérir les Etats Confédérés ; " il sera heureux sera-t-il s'il parvient à conserver sa propre capitale.

" Que le Sud use avec modération de ses triomphes, et il " s'élèvera au rang des premières nations civilisées. C'est " pour cela que nous sommes heureux de constater la proposition qu'il vient de faire, aux Etats de l'Ouest, de cesser " la guerre, moyennant la liberté de navigation sur le Mississipi.

" Cette offre des vainqueurs a un caractère chevaleresque " dont la grandeur ne saurait être méconnue. Ajoutons qu'elle " est d'excellente diplomatie ; elle accomplirait ce que nous " avons déjà plusieurs fois déclaré probable, l'isolement de " la Nouvelle-Angleterre. Et la guerre prendrait fin au grand " contentement du monde entier. "

Sans vouloir faire ressortir toute la mauvaise foi qui a dicté cet article du *Constitutionnel*, nous sommes en droit de demander à ce journal où il a vu que le gouvernement de M. Lincoln est incapable de reconquérir les Etats Confédérés ? La tâche lui est d'autant plus facile, que d'ici au premier janvier, les événements qui vont avoir lieu prouveront encore une fois que le rêve des rebels, d'établir un empire esclavagiste, ne peut pas plus se réaliser que la subjugation de la France par les Hottentots.

" Que le Sud use avec modération de ses " triomphes, et il s'élèvera au rang des nations " civilisées !" Cette phrase, qui semble être dictée par M. Slidell lui-même, sera lue avec étonnement par ceux qui connaissent la valeur des mots. Des rebels qui combattent pour renverser le gouvernement de Washington et de Jefferson, pour maintenir une situation condamnée par toute la chrétienté, peuvent-ils constituer une nation élevée au premier rang de la civilisation ? Une faible minorité qui se débat, à l'heure qu'il est, dans les angoisses de l'agonie, peut-elle menacer d'isolement les puissants Etats de la Nouvelle-Angleterre ?

Que le *Constitutionnel* se le tienne pour dit : avant trois mois, le drapeau étoilé parcourra triomphalement le Mississipi, des Etats de l'Ouest au Golfe du Mexique ; et la terre classique de la loi de Lynch apprendra à ses dépens que le démembrement de la République, par quelques ambitieux, est désormais impossible !

☞ On lit dans le *New-York Herald* du 12 octobre :

" Il est sûr de prétendre que la guerre en est au même point qu'il y a un an. Quelle était la situation des affaires en octobre dernier ? Une grande armée rebelle, retranchée à Manassas, y hâtissait ses cabanes pour passer l'hiver. Un corps inférieur du Potomac était bloqué par les rebels ; un corps bien plus nombreux, mais inférieur en nombre, était bien plus commodément fortifié à Norfolk, à Yorktown, à Williamsburg, et tout le long de la côte de la Caroline du Nord et de celle du Sud. Ils occupaient Pensacola et la Nouvelle-Orléans, et tout le cours du Mississipi jusqu'à l'embouchure de l'Ohio. Ils tenaient Memphis et Nashville, dans le Tennessee, ainsi que les puissantes fortifications de Columbus, dans le Kentucky, et les hauteurs fortifiées de Bowling Green, que tout l'Etat du Missouri, et n'avaient pas été vaincus dans l'Arkansas.

Et qu'en est leur situation maintenant ?

Ils menacent de nouveau de parcourir l'Etat du Missouri d'où ils ont été expulsés ; ils ont essayé de reconquérir le Kentucky, mais ils ont maintenant plus d'avis d'essayer à Bunell dans cet Etat que de le rencontrer ; ils ont commencé de nouveau sur le vieux champ de bataille de Bull Run ; ils ont envahi le Maryland ; mais déçus, battus, démoralisés, demi-nus et affamés ; poursuivis en outre par l'armée victorieuse de McClellan, ne sauraient pourrons-ils retourner jusqu'à Richmond et parcourir les deux cents milles qui en séparent le camp actuel du général Lee ?

Nous sommes maîtres de Norfolk, de Suffolk, de Yorktown et de Williamsburg et de Manassas. Nous avons nettoyé de pirates les bords du Potomac. Nous occupons presque tout la côte et les grandes baies intérieures de la Caroline du Nord, une partie considérable de la Caroline et de la Georgie, et la Floride est à nous, y compris Pensacola. Nous avons la Nouvelle-Orléans, Memphis et Columbus, toute la ligne du Mississipi, Nashville, le nord de l'Etat du Mississipi, l'est de l'Arkansas, et l'Etat du Missouri.

Nous sommes en train d'avoir un million d'hommes sous les armes et une flotte cuirassée supérieure à toute autre dans le monde. Nous avons démoli la marine rebelle, et nous espérons anéantir l'armée rebelle avant la fin de l'année, maintenant que nous l'avons, à l'Est et à l'Ouest, confrontée par des forces au moins égales en nombre.

Telles sont les différences qui existent entre notre position militaire en octobre 1861 et en octobre 1862. Le gros de la besogne est fait en réalité, et une ou deux autres victoires termineront la guerre. Car la rébellion est épuisée au moment où l'Union développe sa force.

DICTIONNAIRE FÉODAL.

Bénéfices.— Les premières lois de l'Eglise ne permettaient pas aux chrétiens de posséder des biens-fonds.

Néanmoins, ceux qui ont vu le dernier siècle savent combien étaient immenses les richesses de l'Eglise, et *quelles fortunes* étaient s'apportaient les bénéfices.

Bulles.— Une bulle est *une lettre du Pape*, cachetée en parchemin, avec un sceau de plomb où sont empreintes les images de saint Pierre et de saint Paul.

En Espagne, et dans quelques autres pays bien soumis, et bien convaincus de l'infaillibilité du Pape, on reçoit à genoux, et comme des oracles de l'Esprit-Saint, toutes les bulles du Souverain Pontife. En France, on est un peu plus impie : on examine avant de les recevoir, et on se permet de les rejeter assez fréquemment.

En 1407, Benoît XIII s'avisa d'excommunier Charles VI ; il envoya conséquemment en France un courrier chargé de la bulle d'excommunication. Mais ce courrier fut mis en prison, la bulle déchirée et brûlée publiquement par la main du bourreau, et le nonce de Benoît forcé de faire amende honorable pour son maître, revêtu d'une robe de toile où l'on avait peint les armes du Pape renversées, et coiffé d'une mitre de papier. On le promena de la sorte, aussi bien que le courrier qui avait apporté la bulle, par toutes les rues de Paris, où les exposa ensuite, sur un échafaud dressé à cet [illegible] de la foule.

Annonces Legales et Officielles,

Par ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur,
Bureau : 245, rue des Ursulines.

No. 19,014.— Seconde Cour de District.

Action en partage.—J. B. Fournier vs. Elizabeth et Hortaire Fournier, mineurs.

En vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 octobre 1862, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville, à midi, le Mardi 18 Novembre 1862, de la propriété suivante :

Un Certain LOT DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé au faubourg Tremé, dans l'Ile comprise entre les rues St Philippe, Toulouse, Dumaine et Miro ; lequel lot fait partie d'un lot de terre portant le No. 59, d'après un plan dressé par L. Bringier, architecte, en date du 14 novembre 1843, et annexé à un acte de vente pardevant C. Pollock, alors notaire, en date du 3 juin 1844, et mesurant, au pied amécrédit, 30 pieds de face à la rue St-Philippe, devant être pris à 30 pieds de distance de l'encoignure Tonti, sur 124 pieds de profondeur.

CONDITIONS : COMPTANT.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, parlevant P. S. Biron, notaire. 4f—18 oct., 1, 16, 18 nov.

Succession de Laurel M. Trecourt.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

N° 19,056.

Attendu que Jules Hardouin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Laurel M. Trécourt, décédé intestat, dans cette ville, et que ledit pétitionnaire a demandé que ce dernier, d'avoir à deduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, W. H. FISH, greffier.

Succession of Laurel M. Trecourt.

Second District Court of New-Orleans.

No. 19,056.

Whereas Jules Hardouin has petitioned the Court for letters of administration on the vacant estate of the late Laurel M. Trécourt, deceased intestate, notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court, W. H. FISH, clerk.

3f—oct. 22, 25, 29

Wide-Awake!

ATTENTION! NATIVE-GUARDS!

Ralliez-vous sous le Drapeau de l'Union!

On demande des hommes bien constitués pour former une compagnie du 3e régiment des Volontaires de la Louisiane pour le service des Etats-Unis.

$100 *ou* 160 *acres de Terre à la fin de la guerre.*

$38 en avance!

Provisions pour familles assistés la compagnie enrégimentée.

Paie : $13 à $22 par mois.

On demande des sergents et des caporaux parlant l'anglais et le français.—S'adresser au No. 96, rue des Champs-Elysées, troisième district.

14] LOUIS N. FOUCHÉ, officier recruteur.

Feuilleton de l'Union.

LE PASTEUR DU PEUPLE.

Par Mme Clémence Robert.

VIII.

Contrand de Langlère.

Peu de jours après sa visite à Saint-Marie-des-Champs, Isabelle de Thémines traversait les quartiers les plus populeux de la ville dans sa chaise armoriée et garnie de rideaux de soie transparente.

Louis XIII venait de mourir ; les ambitions d'un nouveau règne s'agitaient. On voyait revenir de France les exilés du dernier régime. Dans le nombre pourtant, le marquis de Châteauneuf, depuis longtemps prisonnier à Angoulême, éprouvait plus de difficultés de rentrer en grâce à cause de ses anciennes inimitiés avec la maison de M. le prince.

Les femmes, qui, en ce temps-là, tenaient leur place dans le monde politique, s'étaient spéciale. ment chargées du rappel de M. de Châteauneuf. Elles avaient rédigé, à cet effet, un placet à la reine, qu'elles voulaient faire apostiller par quelques hommes d'Etat influents. Mme de Thémines, bien qu'elle eût vivement désiré de s'y soustraire, avait été déléguée près du chevalier de Laurière, son parent, pour lui demander son patronage. Il était pour s'acquitter de cette mission qu'elle avait sortie de la place Royale et se dirigeait vers la rue de l'Université.

Il y avait ce jour-là dans les rues une affluence inaccoutumée.

Dans la cité, que traversait Mme de Thémines, on voyait encore aux façades des verres de couleur et des guirlandes de verdure ; les saintes vierges dans leurs niches étaient parées de frais bouquets. Tous ces pavois restaient encore de la fête donnée en l'honneur de la victoire de Rocroy, prédite par Louis XIII à son lit de mort, et remportée cinq jours après par le jeune prince de Condé...

Mais ce n'était plus de fête que parlaient en ce moment ces flots tumultueux de marchands, de bourgeois roulant avec bruit dans les rues, ces troupes qui passaient l'arme au bras, ces clochers qui jetaient des sons d'alarme, ces coups de feu qui s'élevaient par instant du fond des masses populaires.

La comtesse de Thémines sentait dans l'air le souffle terrible de l'émeute, et remarquait partout des signes de révolte, sans savoir ce qui avait pu *les faire naître*. Elle fit arrêter sa chaise, souleva de son éventail le coin de son rideau et demanda à un homme du peuple ce qui se passait.

Celui-ci répondit d'un air d'indifférence, car ce n'était pas encore le tour du peuple de se mêler avec les rois.

— Ce sont les bourgeois, dit-il, qui se plaignent de l'*Edit du tarif* qu'on vient de rendre. Ils disent que les anciens impôts augmentent et qu'il en faut de nouveaux : alors ils se sont réunis sept cents et M. le surintendant des finances.

— Et qu'est-on engagé à faire quelque chose pour eux ? demanda Isabelle.

— On leur a promis, s'ils murmuraient contre les impôts que le roi demande, d'élever des pouces à tous les carrefours pour les y faire pendre.

— Mon Dieu ! qu'est-ce encore que ceci ? dit Isabelle au bruit de deux ou trois coups de feu.

— Toujours les bourgeois, répondit le manœuvre, qui essayent leurs armes pour savoir ce qu'ils en pourront faire si on continue à les presser ainsi jusqu'à la dernière goutte de sueur et de sang.

— Voilà de part et d'autre des résolutions difficiles à accorder, conclut Isabelle.

Plusieurs gentilshommes en passant avaient arrêté ce colloque, mais en ne donnant qu'un sourire d'insouciance aux débats dont il s'agissait ; et les seigneurs de ce temps là, qui possédaient toute la fortune de la France, ne payaient pas d'impôts.

Isabelle pencha la tête tristement et poursuivit son chemin.

Lorsqu'elle arriva dans la rue de l'Université, la foule plus compacte entourait l'hôtel du chevalier de Lauzière. Il était au Parlement, où il devait parler sur l'*Edit du tarif*; on attendait son retour pour avoir des nouvelles de la séance : mais en tout état de cause, on exaltait avec feu l'amour pour le peuple, son courage, son éloquence.

Le chevalier et les antichambres étaient également remplis par les amis, les clients de M. de Lauzière, qui arrivaient chez lui en grand nombre. Parmi les personnes qui traversaient le rassemblement de la rue pour se rendre à l'hôtel, se trouvait le père Vincent de Paul. Nous rapporterons plus bas les motifs de cette visite et ses suites.

Les domestiques du chevalier, qui connaissaient Mme de Thémines, la firent entrer par un escalier dérobé dans un cabinet de travail où elle pourrait être seule et voir M. de Lauzière à son retour.

En sortant de la ville si agitée ce jour-là, Isabelle trouva à ce cabinet d'étude, dans lequel on était de l'introduire, le calme et presque le recueillement d'une sanctuaire.

Un demi-jour éclairait son intérieur silencieux ; les bibliothèques étaient surmontées de bustes de marbre des grands hommes ; un tableau d'histoire remplaçait une glace sur la cheminée ; le tout portait le passé immobile et méditatif ; le jour dans cette retraite, devait se détacher lentement et dépouiller dans une limpide hauteur les intérêts, les passions du jour.

Debout à la fenêtre, un bureau couvert de livres, de papiers, était resté dérangé ; chaque objet trahissait le mouvement que la main de Gontrand avait imprimé avant de sortir.

Isabelle oublia aussitôt tout ce qui l'avait amenée au dehors. Debout et les mains pressées sur son cœur, elle respirait l'air de cet intérieur. Elle aimait Gontrand en quelque sorte depuis

t trois mois, le drapeau étoilé parcourra
aphalement le Mississipi, des Etats de
st au Golfe du Mexique; et la terre classi-
ie la loi de Lynch apprendra à ses opres
le démembrement de la République, par
ues ambitieux, est désormais impossible!

☞ On lit dans le *New-York Herald* du 12
bre :

absurde de prétendre que la guerre en est au même
qu'il y a un an. Quelle était la situation des adsires en
dernier? Une grande armée rebelle, retranchée à Ma-
ts, bâtissait ses casemates pour passer l'hiver. Le long
du Potomac était bloqué par les rebels; les
taient commodément fortifiés à Norfolk, à Yorkto-
amsburg et tout le long de la côte de la Caroline du
et de celle du Sud. Ils occupaient Pensacola et la Nou-
rléans, et tout le cours du Mississipi jusqu'à l'embou-
le l'Ohio. Ils tenaient Memphis et Nashville, dans le
Kentucky, et les hauteurs fortifiées de Bowling Green
couvertes d'une puissante armée. Ils occupaient pres-
t l'Etat du Missouri, et n'avaient pas été entamés
Arkansas.
elle est leur situation maintenant?
ennacent de nouveau de parcourir l'Etat du Missouri
ont été expulsés; ils ont essayé de reconquérir la
y, mais ils ont maintenant plus d'envie d'échapper
dans cet Etat que de le reconquérir; ils ont constamm-
eau sur le vieux champ de bataille de Bull Run; la
alé le Maryland; mais défaits, battus, démoralisés, dé-
t affamés; pourraient-ils encore tenter une victorieuse
ellan, comment pourront-ils retourner jusqu'à Rich-
parcourir les deux cents milles qui en séparent le
tuel du général Lee?
sommes maîtres de Norfolk, de Suffolk, de Yorktown
msburg et de Manassas. Nous avons nettoyé du tout
lles bords du Potomac. Nous occupons presque tout
t les grandes baies intérieures de la Caroline du Nord,
considérable de la Caroline et de la Georgie, et la
est à nous, y compris Pensacola. Nous avons la Nou-
éans, Memphis et Columbus, toute la ligne du Mis-
Nashville, le nord de l'Etat du Mississipi, l'est de
ne, et l'Etat du Missouri.
sommes en train d'avoir un million d'hommes sous les
une flotte cuirassée supérieure à toute autre dans le
Nous avons démoli la marine rebelle, et nous espérons
l'armée rebelle avant la fin de l'année, maintenant
l'union, à l'Est et à l'Ouest, confrontée par des forces
egales en nombre.
sont les différences qui existent entre notre position
en octobre 1861 et en octobre 1862. Le gros de la
est fait en réalité, et une ou deux autres victoires ter-
t la guerre. Car la rébellion est épuisée au moment
on développe sa force.

DICTIONNAIRE FÉODAL.

Offices.— Les premières lois de l'Eglise no
ent pas aux chrétiens de posséder des biens fonds.
moins, ceux qui ont vu le dernier siècle savent combien
nemens et richesses de l'Eglise, et quelles fortunes
s apportaient les bénéfices.

y.— Une bulle est une lettre du Pape, ex
n parchemin, avec un sceau de plomb où sont em-
les images de saint Pierre et de saint Paul.
ogne, et dans quelques autres pays bien soumis, et
ueux de l'infaillibilité du Pape, on reçoit à genou-
des or clos de l'Esprit Saint, toutes les bulles du
Pontife. En France, on est un peu plus impie : on
se avant de les recevoir, et on se permet de les rejo-
fréquemment.
7. Benoit XIII s'avisa d'excommunier Charles VI; il
nsequemment en France un courrier chargé de la
communication. Mais ce courrier fut mis en prison,
déchirée et brûlée publiquement par la main du
et le sonce de B-noit forcé de faire amende honora-
un maître, revêtu d'une robe de toile où l'on avait
mes du Pape renversées, et coiffé d'une mitre de
on le promena de la sorte, aussi bien que le courrier
apporte la bulle, par toutes les rues de Paris, l'on
e-nuit, sur un échafaud dressé à ce sujet.

Annonces Légales et Officielles,

ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur,
Bureau : 245, rue des Ursulines.
b. 19,014.— Seconde Cour de District.
*en partage.—J. B. Fournier vs. Elizabeth
et Hortaire Fournier, mineurs.*
rtu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la
Orléans, en date du 17 octobre 1862, dans l'affaire
je procéderai à la vente publique, à la Bourse des
d-et-d'e Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal
ne, à midi, le Mardi 18 Novembre 1862, de la pro-
divante :
ntain LOT DE TERRE, avec toutes les bâtisses et
tions qui se trouvent dessus, situé au faubourg
dans l'Ile1 compris entre les rues St Philippe, Pauli
et Miro; lequel lot fait partie d'un lot de terre
le No. 59, d'après un plan dressé par L. Brigier,
ve, en date du 14 novembre 1845, et annexé à un
vente pardevant C. Pollock, alors notaire, en date
in 1844, et mesurant, au pied américain, 30 pieds de
rue St Philippe, devant être pris à 30 pieds de dis-
l'encoignure Tonti, sur 124 pieds de profondeur.
CONDITIONS : COMPTANT.
e vente aux frais de l'acquéreur, pardevant P. S.
taire. 4f—18 oct., 1, 16, 18 nov.

ession de Laurel M. Trecourt.
me Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
N° 19,056.
ds que Jules Hardouin a présenté une pétition à la
effet d'obtenir les lettres d'administration à la suc-
vacante de feu Laurel M. Trécourt, décédé intestat,
par le présent donne à tous ceux que cela peut con-
avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour les
il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. W. R. Fish, greffier.

ession of Laurel M. Tgecourt.
Second District Court of New-Orleans.
No. 19,056.
ous Jules Hardouin has petitioned the Court for letters
ministration on the vacant estate of the late Laurel M.
, deceased intestate, notice is hereby given to all
n may concern, to show cause, within ten days, why
er of the said petitioner should not be granted.
By order of the Court. W. R. Fish, clerk.
22, 23, 29

Wide-Awake!
TENTION! NATIVE-GUARDS!
alliez-vous sous le Drapeau de l'Union!
mande des hommes bien constitués pour former une
de la 3e régiment des Volontaires de la Louisiane,
service des Etats-Unis.
ou 160 *acres de Terre à la fin de la guerre.*
$38 en avance!
ne pour familles aussitôt la compagnie enrégimentée.
Paie : $13 à $22 par mois.
mande des sergents et des caporaux parlant l'anglais
ter, s'adresser au No. 96, rue des Champs-Elysées,
e district.
LOUIS N. FOUCHE, officier recruteur.

Feuilleton de l'Union.

LE PASTEUR DU PEUPLE,

Par Mme Clémence Robert.

VIII.

Gontrand de Lauzière.

Peu de jours après sa visite à Saint-Marie-des-Champs, Isabelle de Thémines traversait les premiers les plus populeux de la ville dans sa voiture armoriée et garnie de rideaux de soie pourprée.

Louis XIII venait de mourir; les ambitions du nouveau règne s'agitaient. On voyait revenir de France les exilés du dernier régime. Dans cette foule pourtant, le marquis de Châteauneuf, longtemps prisonnier à Angoulême, éprouvait plus de difficultés de rentrer en grâce à cause de ses anciennes inimitiés avec la maison de M. le prince.

Les femmes, qui, en ce temps-là, tenaient leur place dans le monde politique, s'étaient spécialement chargées du rappel de M. de Châteauneuf. Elles avaient rédigé, à cet effet, un placet à la reine, qu'elles voulaient faire apostiller par quelques personnes d'Etat influents. Mme de Thémines, dont qu'elle eût vivement désiré de s'y soustraire, avait été délégiée près du chevalier de Lauzière, son parent, pour lui demander sa signature. Il était pour s'acquitter de cette mission qu'elle était sortie de la place Royale et se dirigeait vers la rue de l'Université.

Il y avait ce jour-là dans les rues une affluence inaccoutumée.

Dans la cité, que traversait Mme de Thémines, on voyait encore aux façades des verres de couleur et des guirlandes de verdure; les saintes images dans leurs niches étaient parées de frais bouquets. Tous ces pavois restaient encore de la fête donnée en l'honneur de la victoire de Rocroy, prédite par Louis XIII à son lit de mort, et remportée cinq jours après par le jeune prince de Condé...

Mais ce n'était plus de fête que parlaient en ce moment ces flots tumultueux de marchands, de bourgeois roulant avec bruit dans les rues, de troupes qui passaient l'arme au bras, ces clos qui jetaient des sons d'alarme, ces coups de feu qui s'élevaient par instant du fond des masses populaires.

La comtesse de Thémines sentait dans l'air le reflet terrible de l'émeute, et remarquait partout des traces de révolte, sans savoir ce qui avait pu causer cette nature. Elle fit arrêter sa chaise, souleva un éventail le coin de son rideau et demanda à un homme du peuple ce qui se passait. Celui-ci répondit d'un air d'indifférence, car c'était pas encore le tour du peuple de se rebeller avec les rois.

— Ce sont les bourgeois, dit-il, qui se plaignent d'*Edit du tarif* qu'on vient de rendre. Ils disent que les anciens impôts augmentent et qu'il en faut de nouveaux : alors ils se sont réunis sept cents et à M. le surintendant des finances. Et c'est on engagé à faire quelque chose pour eux? demanda Isabelle.

— On leur a promis, s'ils murmuraient contre les impôts que le roi demande, d'élever des potences tous les carrefours pour les y faire pendre.

— Mon Dieu! qu'est-ce encore que ceci? dit Isabelle au bruit de deux ou trois coups de feu.

— Toujours les bourgeois, répondit le manouvrier qui essayent leurs armes pour savoir ce qu'en pourront faire si on continue à les presser ainsi jusqu'à la dernière goutte de sueur et de sang.

Voilà de part et d'autre des résolutions difficiles à accorder, conclut Isabelle.

Les bourgeois gentilshommes en passant avaient vu ce colloque, mais en ne donnant qu'un sourire d'insouciance aux débats dont il s'agissait; les seigneurs de ce temps-là, qui possédaient toute la fortune de la France, ne payaient pas d'impôts.

Isabelle pencha la tête tristement et poursuivit son chemin.

Lorsqu'elle arriva dans la rue de l'Université, la foule plus compacte entourait l'hôtel du chevalier de Lauzière. Il était au Parlement, où il était parler sur l'*Edit du tarif;* on attendait son retour pour avoir des nouvelles de la séance : et en tout état de cause, on exaltait avec fen l'amour pour le peuple, son courage, son éloquence.

L'escalier et les antichambres étaient également remplis par les amis, les clients de M. de Lauzière, qui arrivaient chez lui en grand nombre. Parmi les personnes qui traversaient le rassemblement de la rue pour se rendre à l'hôtel, se trouvait le père Vincent de Paul. Nous rapporterons plus bas les motifs de cette visite et ses suites.

Les domestiques du chevalier, qui connaissaient Mme de Thémines, la firent entrer par un escalier dérobé dans un cabinet de travail où elle devait être seule et voir M. de Lauzière à son retour.

Les salons de la ville si agitée ce jour-là, Isabelle se trouva à ce cabinet d'étude, dans lequel on avait de l'introduire, le calme et presque le recueillement d'un sanctuaire.

Le demi-jour éclairait son intérieur silencieux; les bibliothèques étaient surmontées de bustes de maîtres des grands hommes; un tableau d'histoire remplaçait une glace sur la cheminée; partout le passé immobile et méditatif; le temps, dans cette retraite, devait se détacher de ses occupations et dépouiller dans une limpide hauteur ses intérêts, les passions du jour.

Devant la fenêtre, un bureau couvert de livres, de papiers, était resté dérangé; chaque objet indiquait le mouvement que la main de Gontrand de Lauzière avait imprimé avant de sortir.

Isabelle oublia aussitôt tout ce qui l'avait vue au dehors. Debout et les mains pressées sur son cœur, elle respirait l'air de cet intérieur. Elle aimait Gontrand en quelque sorte depuis l'enfance, parce qu'elle l'avait créé dans son imagination sans le connaître; mais, en réalité elle ne l'avait vu que peu de temps et à de rares intervalles. En ce moment elle se trouvait chez lui, au milieu de tout ce qui lui appartenait, dans l'endroit où il passait le plus d'heures de sa vie... Cette pensée faisait courir dans ses veines un frémissement de crainte et de bonheur.

Une curiosité de cœur extrême l'attirait vers tous les objets; elle les regardait avidement pour emporter la mémoire de tout cet intérieur avec elle.

Sur le bureau était un portefeuille qu'Isabelle reconnut aussitôt. Elle avait vu le chevalier de Lauzière s'en servir pendant le voyage qu'ils avaient fait ensemble, et c'était comme un ami qu'elle eût retrouvé au milieu d'étrangers.

Sans le vouloir, elle pressa le portefeuille entre ses mains, l'ouvrit, le feuilleta. Tout-à-coup son visage se couvrit d'une ardente rougeur : elle venait de voir entre les feuillets une petite plante desséchée.

En revenant du Midi, ils s'étaient arrêtés un instant sur un bord de rivière tellement aride, rocailleux, qu'il semblait impossible qu'aucune végétation pût y paraître; aussi la découverte que fit Isabelle d'une toute petite plante fut comme celle d'un monde dans l'espace, et elle donna *sa conquête* à Gontrand.

A la vue de ce brin d'herbe précieusement conservé, toute sa croyance en l'amour du chevalier de Lauzière se réveilla en elle. Cette persuasion instinctive avait été si forte, que les preuves d'indifférence de Gontrand, son éloignement, son silence, avait à peine pu la détruire, et maintenant le moindre indice suffisait à la faire renaître. Elle referma le portefeuille et le replaça sur le bureau.

Mais la puissance que le chevalier de Lauzière exerçait sur elle était si grande, que ce moment où elle reprenait foi en ses sentiments bouleversait son être comme un changement soudain de destinée : son cœur battait violemment, ses yeux étaient baignés de larmes.

Tandis qu'elle restait devant ce bureau, immobile, pressant ses paupières de ses mains pour en retenir les pleurs, et gardant sur les lèvres le sourire de joie qui venait d'y renaître, la porte de la pièce précédente s'ouvrit et se referma, un léger bruit de pas se fit entendre sur le parquet.

Isabelle tressaillit et rassembla toutes ses forces; car, sous l'impression qui la dominait en ce moment, elle ne voyait plus Gontrand s'approcher d'elle que pour se mettre à ses genoux, attacher sur elle un de ses beaux regards qui révélaient son âme et lui jurer de l'aimer toujours...

Il salua Mme de Thémines avec une grâce et une aisance parfaites; puis il la conduisit à un canapé et s'assit en face d'elle, à une de ces distances respectueuses qui brisent la communication du regard et proscrivent l'intimité.

Gontrand de Lauzière avait trente-cinq ans. Son teint brun, aux tons chauds et dorés, ses grands yeux d'un éclat ardent, son front courageux, ses cheveux noirs tombant en boucles serrées et à M. le surintendant des finances. Et c'est on engagé à faire quelque chose pour eux? demanda Isabelle.

— On leur a promis, s'ils murmuraient contre les impôts que le roi demande, d'élever des potences tous les carrefours pour les y faire pendre.

— Mon Dieu! qu'est-ce encore que ceci? dit Isabelle au bruit de deux ou trois coups de feu.

— Toujours les bourgeois, répondit le manouvrier qui essayent leurs armes pour savoir ce qu'en pourront faire si on continue à les presser ainsi jusqu'à la dernière goutte de sueur et de sang.

Voilà de part et d'autre des résolutions difficiles à accorder, conclut Isabelle.

Les bourgeois gentilshommes en passant avaient vu ce colloque, mais en ne donnant qu'un sourire d'insouciance aux débats dont il s'agissait; les seigneurs de ce temps-là, qui possédaient toute la fortune de la France, ne payaient pas d'impôts.

Isabelle pencha la tête tristement et poursuivit son chemin.

Lorsqu'elle arriva dans la rue de l'Université, la foule plus compacte entourait l'hôtel du chevalier de Lauzière. Il était au Parlement, où il était parler sur l'*Edit du tarif;* on attendait son retour pour avoir des nouvelles de la séance : et en tout état de cause, on exaltait avec fen l'amour pour le peuple, son courage, son éloquence.

L'escalier et les antichambres étaient également remplis par les amis, les clients de M. de Lauzière, qui arrivaient chez lui en grand nombre. Parmi les personnes qui traversaient le rassemblement de la rue pour se rendre à l'hôtel, se trouvait le père Vincent de Paul. Nous rapporterons plus bas les motifs de cette visite et ses suites.

Les domestiques du chevalier, qui connaissaient Mme de Thémines, la firent entrer par un escalier dérobé dans un cabinet de travail où elle devait être seule et voir M. de Lauzière à son retour.

Les salons de la ville si agitée ce jour-là, Isabelle se trouva à ce cabinet d'étude, dans lequel on avait de l'introduire, le calme et presque le recueillement d'un sanctuaire.

Le demi-jour éclairait son intérieur silencieux; les bibliothèques étaient surmontées de bustes de maîtres des grands hommes; un tableau d'histoire remplaçait une glace sur la cheminée; partout le passé immobile et méditatif; le temps, dans cette retraite, devait se détacher de ses occupations et dépouiller dans une limpide hauteur ses intérêts, les passions du jour.

Devant la fenêtre, un bureau couvert de livres, de papiers, était resté dérangé; chaque objet indiquait le mouvement que la main de Gontrand de Lauzière avait imprimé avant de sortir.

Isabelle oublia aussitôt tout ce qui l'avait vue au dehors. Debout et les mains pressées sur son cœur, elle respirait l'air de cet intérieur. Elle aimait Gontrand en quelque sorte depuis

— Partout, reprit le chevalier, je pourrai étudier, et puiser dans la science sociale un peu de force, de lumière, que je rapporterai aux besoins du pays.

— Sans rien prétendre pour vous-même?

— Je ne sème pas mes services, je les donne.

— C'est bien au-dessus du commun des hommes.

— Il ne faut point en juger... En abandonnant le salaire que la société accorde à qui la sert, je fais peut-être moins acte de générosité que je ne cède à une nécessité particulière.

— Et quelle peut être cette condition rigoureuse, faite exprès pour vous seul?

— Madame, si tout ce que vous avez la bonté de me dire n'était une faveur, je vous ferais observer que vous me demandez là un secret.

— Mais oui.

— Et que cette demande...

— Est indiscrète... Comment, quand je suis une parente!... une sœur... au dixième degré...

— Si c'est ainsi que vous m'interrogez, je répondrai...

— Voyons...

— Que la fortune, venant parfois retribuer quelques nobles travaux, me toucherait peu par elle-même; que je ne pourrais voir, dans l'élévation, les honneurs où l'homme s'entoure de prestiges, que le moyen d'obtenir avec plus de facilité les suprêmes jouissances du cœur... et que du résultat ne devant point en découler pour moi, je n'attache à ces biens du monde ni honneur ni joie.

— Vous éloignez la question au lieu d'y répondre, car je ne vois pas davantage pourquoi vous renoncerieiez au bonheur de ces affections accordées et reçues.

Isabelle prononça ces mots avec plus d'impatience que de pitié; mais aussitôt elle craignit, en demandant avec trop d'instances les secrets de Gontrand, de laisser voir le sien. Elle se leva vivement, et reprit en dépliant le placet :

— Mais j'oublie, monsieur le chevalier, que cent-personnes attendent, pour vous exposer leur demande, que j'aie terminé la mienne, et que c'est trop longtemps abuser de vos instants.

Gontrand s'approcha de la fenêtre pour lire l'écrit qui lui était présenté

Tandis qu'il le parcourait des yeux, Isabelle fit une réflexion rapide.

Le marquis de Châteauneuf, dont on demandait le rappel à la reine, était un partisan dévoué de Mazarin, que le Parlement commençait à combattre avec vigueur. Le chevalier de Lauzière semblerait donc agir contre son parti en apostillant son placet, en contribuant à faire rentrer en France un auxiliaire du ministre déjà détesté par ses exactions.

Isabelle s'était occupée de cette affaire avec tant de distraction, que la moindre pensée à ce sujet ne lui était pas venue. Maintenant elle attachait peu d'importance au succès de sa démarche, mais elle souffrait d'avoir demandé à Gontrand un service que son devoir l'obligeait à refuser.

Cependant le chevalier, après avoir parcouru le placet, réfléchit une minute, laissa voir sur ses traits un sourire, et ajouta au bas du papier quelques mots revêtus de sa signature.

Mme de Thémines, surprise et troublée lorsque Gontrand lui rendit le placet, hésitait à le reprendre.

— Mais il me semble, monsieur le chevalier, dit-elle avec embarras, que cet acte de rappel doit être opposé à vos opinions, et je ne comprends pas l'assentiment que vous venez d'y donner.

— Vous me l'avez demandé, madame, dit Gontrand.

— Mon Dieu! je n'y avais pas songé.... Mais je viens de voir à l'instant même combien ma démarche était inconvenante, car le marquis de Châteauneuf appartient à Mazarin.

— Entièrement.

— En ralliant lui-même un certain nombre de partisans autour de lui, sa présence grossira le parti de la cour, qui assure la puissance du ministre.

— Dont les membres du Parlement, attachés aux droits du peuple, ont bien de la peine à combattre l'influence funeste.

— Ainsi ce retour en grâce appelle un ennemi de plus contre la cause que vous soutenez... Je ne sais pas comment votre conscience politique vous a permis de le signer.

— Je répondrai encore, madame : Vous me l'avez demandé.

Un accent presque insaisissable qui vibrait au fond de la voix de Gontrand fit tressaillir Isabelle. Elle était disposée à donner à ses paroles un sens très étendu; et, en effet, de la part d'un homme aussi grave que le chevalier de Lauzière, une concession semblable à celle qu'il venait de faire annonçait peut-être une grande puissance sur lui chez celle qui l'avait obtenue.

Cette illusion folle et obstinée de l'amour qu'elle inspirait à Gontrand était toujours prête à refaire dans Isabelle : elle se réveillait au moindre indice, à un brin d'herbe resté dans son portefeuille.... peut-être par oubli.... à quelques paroles qui pouvaient aussi avoir été dictées par la simple courtoisie.

Mme de Thémines prit avec une lenteur extrême le placet que tenait encore Gontrand; et alors il lui semblait sentir trembler le papier.

A ce signe d'une émotion intérieure, elle se laissa aller à dire à Gontrand, en le regardant fixement, mais avec un sourire et de l'air le plus indifférent qu'elle put prendre :

— Pourquoi donc cédez-vous si facilement à mes désirs?

Mais les traits du chevalier de Lauzière n'exprimaient plus qu'une déférence froide.

Il allait sans doute répondre par un compliment banal, lorsqu'un valet de chambre entra.

— Les gens prévenir monsieur, dit le domestique, que le père Vincent, supérieur des Lazarites, attend dans l'antichambre.

— Vincent de Paul! répéta le chevalier.

— Oui monsieur, reprit le valet. Le révérend père n'avait pas dit son nom; mais quelqu'un l'a reconnu dans la foule. J'ai pensé que monsieur voudrait recevoir de suite M. Vincent, et je suis venu le prévenir.

Le chevalier fit un signe d'assentiment.

Mme de Thémines, se hâtant de le laisser libre, le remercia du service qu'il avait bien voulu lui rendre, et se dirigea vers l'escalier dérobé par lequel elle était entrée.

Le chevalier de Lauzière, après avoir accompagné la comtesse jusqu'à sa voiture, remonta dans son cabinet, où l'on introduisit Vincent de Paul.

[A continuer.]

Annonces et Avis Divers.

AU PUBLIC.

Ayant en connaissance que des bruits malveillants circulent sur mon compte dans le public, insinuant que je suis un Unioniste douteux, susceptible d'entreteuir des relations hostiles avec des ennemis du gouvernement des Etats-Unis, auquel j'ai prêté le serment d'allégeance conformément à l'ordre No. 41, je déclare présentement que ces bruits sont faux, et je prie le public de croire que je suis aussi bon Unioniste que qui que ce soit. [18] AUGUSTE ARADIE.

A. ROUGIEUX, PATISSIER & CONFISEUR,
Enc. Royale et Français.
Fabrique de Dragées, Bonbons en tous genres, Pâtisserie
Pièces montées pour soirées, Liqueurs, Sirops, &c. [16

DEMANDE.

Une DAME FRANÇAISE, bien recommandée et parfaitement au courant de tous les ouvrages ayant rapport à la toilette des dames, désirerait trouver une place dans une famille partant pour la Havane.
S'adresser au magasin de papiers de Francis Bouvain, rue Bourbon, entre Bienville et Conti. [21

INSTITUTION CATHOLIQUE
Pour l'Instruction des Orphelins dans l'Indigence.

Samedi prochain, 1er Novembre, jour de la Toussaint, il y aura une quête au profit des Orphelins dans le Troisième District, dans le vieux et le nouveau cimetières.
Nous faisons un appel aux personnes charitables qui voudront bien coopérer à cette bonne œuvre.
Par ordre de la direction,
3 f — 25, 29 oct., 1 nov MANUEL CAMPS, secrétaire.

Avis aux Tailleurs.

Un BON COUPEUR DE PANTALONS trouvera un emploi permanent et de bons appointements, en s'adressant au bureau de ce journal. Bonnes recommandations exigées. 1f—25 oct.

AVIS.

Le bureau du recorder des naissances et décès a été transporté au No. 22, Place St-Antoine, derrière la cathédrale St-Louis. Les personnes qui ont négligé de faire leur enregistrement jusqu'à ce jour, sont priées de bien vouloir le faire dans le plus bref délai, autrement elles seront poursuivies d'après la loi.
J. M. CROZAT,
[21] Aanotateur des naissances et décès.

Fournitures pour Tailleurs
Rue de Chartres, 136.
MM. DUMAS Frères viennent de recevoir par le navire "Surate," du Hâvre, un assortiment complet de
Marchandises pour Tailleurs,
Consistant en
Draps, Casimirs,
VELOURS, SOIERIES, SATIN NOIR
POUR GILETS,
Qu'ils offrent à vendre au plus bas prix de la place, pour du comptant. [13

BON VIN ROUGE
A 25 sous la Bouteille,
Chez M. PETITJEAN, rue Saint-Pierre, 28, entre les rues de Chartres et Royale.
EPICERIES & LIQUEURS
De premier choix et des meilleures marques. [7

Demande de Nourrisson.

Une jeune femme, très bien portante, désire trouver un nourrisson. Elle peut donner les meilleurs renseignements.
S'adresser encoignure St-Pierre et Dorsigny. [10

J. GRUET,
MARCHAND DE MEUBLES,
Ebéniste et Déménageur,
Rue Toulouse, 143, entre Bourgogne et Remparts.
Vente et achat de Meubles neufs et d'occasion.
Location de Chaises pour bals, soirées, noces, meetings, &c.
Emmagasinage de Meubles.
Réparations et Nettoyage de Meubles en tous genres.
Entreprend les Déménagements. [6

Burnside Guards!
ATTENTION! NATIVE-GUARDS!
Ralliez-vous sous le Drapeau de l'Union!
On demande des hommes bien constitués pour former une compagnie du 3e régiment de Volontaires de la Louisiane, pour le service actif des Etats-Unis.
$100 ou 160 acres de Terre à la fin de la guerre.
$38 en avance.— Paie : $13 à $22 par mois.
Armement et équipement gratis, et rations pour la famille.
Bureau d'enrôlement, encoignure Remparts et Ste-Anne, et rue Barone, 93.
A. St-LEGER & A. JOHNSON, off. recrut.

PARIS.
GRAND HOTEL
Boulevard des Capucines,
GRAND HOTEL DU LOUVRE
Rue de Rivoli.

Ces deux grands hôtels sont sous la direction de la Compagnie immobilière de Paris.
Ils contiennent ensemble quatorze cents chambres à coucher ou salons, dont les prix varient de 4 fr. à 30 fr. par jour pour le Grand Hôtel, — et de 3 fr. à 20 fr. par jour pour le Grand Hôtel du Louvre.
Par la variété de ces prix, ainsi que par la position de ces deux grands hôtels, situés dans les plus beaux quartiers de Paris, les voyageurs et les familles sont toujours assurés d'y trouver constamment tous les accommodements en rapport avec leurs besoins, leurs goûts et leurs moyens.
Les tables d'hôte des deux hôtels, ayant ensemble sept cents places, sont servies à six heures. Le public y est admis, aussi bien que les personnes qui résident dans lesdits hôtels.
En outre, à chacun des hôtels est attaché un Restaurant public à prix fixe.
Les salons de ces deux hôtels sont à la disposition du public pour les repas de corps et de noces, les fêtes de familles, les banquets et les assemblées.
Dans chaque hôtel il y a une bibliothèque, un café-billard avec divans, des salles de bains, ainsi qu'un télégraphe public correspondant nuit et jour avec toute l'Europe.
Les personnes employées dans le service des deux hôtels parlent toutes les langues. [9

LA GUERRE ET L'AVENIR.

Dialogue entre un Américain et un Etranger.

L'ETRANGER.

Après vingt ans passés sur la terre africaine,
Je revois donc encor la rive américaine.
Mais que s'est-il passé? Pourquoi, de tous côtés,
Tant de fronts soucieux, de regards attristés!
Ce ciel paraît chargé d'éclairs et de tonnerre.
Pourquoi voit-on partout ces appareils de guerre!
Pourquoi tous ces fossés, ces mortiers, ces canons,
Et ces bruits de tambours, de cornets, de clairons?
Pourquoi ces ouvriers à la mine guerrière?
Pourquoi tous ces soldats sur une libre terre;
Tous ces vaisseaux aux flancs de canons hérissés,
Et ces fauves bateaux de fer tout cuirassés?
Et toi, Reine du Sud, si gaie et si brillante,
Quand dansait dans ton port une forêt flotante,
Où sont ils ces vaisseaux par qui tous ces trésors,
Des arts et du commerce arrivaient sur tes bords?
Et ces Léviathans à la gueule enflammée
Mugissants et jetant des torrens de fumée
Par leurs naseaux dressés; sur les plantations,
Pourquoi ne vont-ils plus se gorger de cotons?

L'AMERICAIN.

C'est que, sur un théâtre où s'agite la foule,
Un grand drame depuis plus d'un an se déroule.
Et ce vaste théâtre a pour voûte le ciel,
Pour acteurs des soldats, pour lustre le soleil.
Il a les champs de dix ou douze Etats pour scène.
D'hommes un million dans cette immense arène
Sont descendus déjà; de nouveaux combattants
Viennent pourtant toujours grossir encor leurs [rangs.
Quel effroyable choc, quand de rage enflammées
Viennent à se heurter ces terribles armées.

L'ETRANGER.

Mon Dieu! c'est ce pays qui goûta de la paix
Et de la liberté si longtemps les bienfaits,
Lui que j'avais laissé si grand et si prospère,
Que désole aujourd'hui cette effroyable guerre.
Faut-il, hélas! les voir se déchirer le sein,
Ceux que semblait unir un si puissant lien,
Eux, les fils des soldats qui, chers à la Victoire,
Ensemble ont combattu pour se couvrir de gloire
A Trenton, Bunker's Hill, Germantown, Lexing- [ton.
A Princeton, Yorktown, guidés par Washington.
J'aime à me rappeler cette époque critique.
Alors on vit, bravant le lion britannique,
Ce pays se dresser soudain, et ses enfants,
Soldats improvisés, abandonner leurs champs,
Et s'armer pour chasser leur oppresseur inique.
Puis, ces nobles lutteurs au courage intrépide
Firent trembler bientôt cet ennemi puissant.
Le vieux monde observait ce spectacle imposant,
Admirant de l'audace, à ses yeux téméraire,
De ce peuple bravant l'arrogance insulaire.
La vieille Gaule alors vit ses fils valeureux
Offrir aux opprimés leur appui généreux.
Jeté dans le plateau, le sabre de la France
En faveur des colons fit pencher la balance.
Le superbe lion par la lutte épuisé,
En dépit de sa force, enfin fut terrassé,
Se laissa museler et rentra dans sa cage
Tout en grinçant des dents et rugissant de rage.
Ce peuple libre enfin dès lors put concevoir,
Du plus riche avenir le légitime espoir.
Ah! depuis qu'il reçut, dans sa virile enfance,
Ce baptême de sang, de gloire et de souffrance,
Quel degré de puissance et de prospérité,
A l'ombre de la paix et de la liberté,
N'avait-il pas atteint? Oh! dans les temps antiques
Quel empire ou royaume ou quelles républiques
Vit-on prendre jamais un si rapide essor!
Et pourtant ce pays devait grandir encor;
C'est qu'on s'y reposait sous l'arbre au doux [ombrage,
A la tête superbe, au frais et vert feuillage.
Sous cet arbre depuis quatre-vingts ans planté,
Et qui, dans sa splendeur et dans sa majesté,
Devant rois et tyrans se dressait comme un [spectre,
Prêt à leur arracher leur couronne et leur [sceptre.
Qu'il était beau de voir des rivages lointains
Sous son ombre accourir tous ces fiers plébéiens
Fatigués de porter d'humiliantes chaînes,
Ou d'avoir à courber sous des lois inhumaines;
Car à ces opprimés au cœur endolori
Cette terre toujours offrait un doux abri,
Mais le deuil suit souvent les plus joyeuses fêtes.
Voilà votre ciel pur troublé par les tempêtes.
Avez-vous attiré le céleste courroux?
Quoi! de si grands maux ont-ils fondu sur vous?
Pourquoi le ciel, pour lui faire expier quelques [crimes,
L'aurait-il donc plongé dans ces profonds abîmes.
Ce peuple dont partout les autres nations
Ne pouvaient qu'admirer les institutions?

L'AMERICAIN.

Ah! ce pays serait république modèle,
S'il avait en tous points voulu rester fidèle
A ces droits proclamés avec solennité.
Et si, tout en vantant si fort la liberté,
Il n'eût pas malgré tout voulu la voir restreinte.

L'ETRANGER.

Et comment a-t-il donc pu lui porter atteinte?

L'AMERICAIN.

Quoi! vous le demandez, pourtant vous savez bien
Quelle hideuse plaie il nourrit dans son sein.

L'ETRANGER.

Ah! vous voulez parler de la race africaine
Qui gémit sous le poids de sa cruelle chaîne,
Et que les châtiments, le fouet des commandeurs
Contraignent sans relâche aux plus rudes labeurs.
De ces êtres privés de tous les droits de l'homme,
Qui, placés au niveau de nos bêtes de somme,
Ne boivent qu'à la coupe amère des douleurs,
Qui, labourant ces champs qu'arrosent leurs sueurs
Ne peuvent cependant rien posséder au monde.
Pas même un coin du sol que leur travail féconde.

L'AMERICAIN.

Ah! je commence à voir que nous nous rencontrons
Par les élans du cœur, les aspirations;
Votre raison vous crie aussi que l'esclavage
Et la liberté font un choquant assemblage.
Mais vous pouvez ouvrir votre âme au doux espoir
Devoir bientôt briser les fers cruels du noir;
Car la destruction de toute servitude
Doit être au moins le prix d'une lutte aussi rude.
Dieu ne laissera pas la grande iniquité
Étouffer le progrès, l'esprit de l'humanité
Qui vont améliorer enfin le despotisme,
Les préjugés de race, et le lâche égoïsme.
Ne fixons pas des yeux troublés sur l'avenir:
Notre sombre horizon doit bientôt s'éclaircir.
Si dans ces temps d'épreuve il faut que ma patrie
Se torde et se débatte, et saignante et meurtrie,
Nous verrons se calmer ces agitations,
Tous ces déchirements et ces convulsions;
Nous verrons revenir la paix et l'harmonie:
La grande nation doit être encore unie.
Et lorsque de ses plis nous aurons effacé
La tache qui blessait les yeux dans son passé,
Notre noble bannière, exempte de souillure,
Flottera dans les airs et glorieuse et pure.

L. DE P.

☞ Nous donnons place dans nos colonnes à la lettre suivante d'un correspondant:

A M. le Rédacteur-en-Chef du Journal L'UNION.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1862.

Monsieur, — Votre numero du 25 courant contient, sous le titre: "De l'Esclavage et du Préjugé de Caste" un article que je me puis laisser passer sous silence. Il y dit le Rédactant:

"Les esprits sérieux ne sauraient-ils pas de pitié en [illegible] que les premiers chrétiens frémissent d'horreur au seul contact d'un Juif? Quelqu'un eût-il alors osé avancer, sous être taxé d'extravagance, qu'un jour viendrait où le Juifs seraient regardés comme des hommes? Le préjugé contre la race de couleur est-il plus fort, plus raisonné que celui des chrétiens contre la race israélite?"

C'est a cette dernière question que je me propose de répondre aussi brièvement que possible.

Comment pourrez-vous trouver matière à comparaison, entre le peuple israélite et la population de couleur? Voyons, étudions un peu leurs positions respectives.

Le peuple israélite n'est-il pas le premier et le plus ancien de ‖ globe, n'est-ce pas de son sein qu'est sorti ce peuple chrétien, n'est-il pas toujours brillé sur le monde par son intelligence soit dans le commerce, les arts ou les sciences, n'a-t-ce pas toutes ces qualités supérieures qui le distinguent des autres peuples qui sont causes des malheurs, des vexations que s'acharnent sont toujours fixés sur lui, vu son antériorité numérique; n'est-il pas toujours montré grand, noble et courageux dans le malheur comme dans les jours de joie et de félicité?

Parcourez l'histoire, et elle ne fera que confirmer ce que j'avance.

Lorsque la France fit entendre le cri de justice, lorsqu'elle vous dit: "Israélite-français, le temps est passé où vous deviez rester réfugiés au sein de la cité; reconnez, entrez notre glorieux drapeau; venez vous réfugier sous ses plis, prouvez que vous avez un cœur qui peut battre aussi à l'appel de la patrie!" Eh bien! ces hommes qui avaient nourrit *le deuil* depuis longtemps de jour de ces privilèges, car ils étaient Français comme les autres, tournaient un regard plein de reconnaissance vers ceux qui leur rendaient leurs droits d'hommes et de citoyens; et depuis ce jour à jamais béni, tous leurs efforts ont tendu à prouver qu'ils étaient les dignes épaux des Français de toutes les croyances.

En est-il de même de la population de couleur, leurs droits sont-ils aussi clairement établis?

Examinons le passé, et qu'y voyons-nous? *Saint-Domingue* marque comme une tache à jamais indélébile sur l'histoire de la population de couleur, l'histoire des colonies françaises, où il a été nécessaire de prendre les mesures les plus rigoureuses pour empêcher la paresse, la boisson et l'indolence de devenir le partage de ceux que l'on venait de rendre à la liberté. Non, il ne peut pas y avoir de comparaison entre l'israélite et le nègre; on ne peut en a rendu un de ceux qui l'ont avait été par contre le nègre, et en ce qui concerne le peuple que l'on veut lui y.

J'attends de votre impartialité, M. le Rédacteur, l'insertion de ma lettre dans votre plus prochain numero.

J'ai l'honneur de vous présenter mes salutations empressées.

H. L.

Il n'est jamais entré dans notre pensée d'insulter la population juive, que nous tenons en très haute estime, mais qu'à l'égal des autres hommes, nous considérons comme les enfants d'un même Dieu. Maintenant, la race juive a-t-elle été opprimée, méprisée? Injustement, répondra-t-on. D'accord: toutes les oppressions ne sont que le résultat de l'injustice et de la tyrannie.

D'ailleurs qu'avons-nous avancé? Que le préjugé contre la race israélite, ce préjugé si profondément enraciné dans les cœurs des anciens chrétiens, ayant grandement diminué avec la civilisation, nous devons espérer que celui, non moins absurde, que l'on affecte à l'égard des personnes de couleur, diminuera aussi avec le temps et la civilisation.

Du reste, pour prouver que nous ne sommes pas le seul qui ait eu la pensée d'établir la comparaison qu'on nous reproche, nous allons citer quelques lignes d'un journal de New-York, qui, en parlant de l'aversion des blancs, aux Etats-Unis, pour les hommes de couleur, s'écrie:

Mais de telles aversions sont un spectacle bien commun dans l'histoire. Les Juifs furent universellement haïs dans la chrétienté, au moyen-âge, et ils y furent traités abominablement. On les tolère maintenant; mais ils sont regardés comme avec un certain préjugé, dans les villes d'Europe, ils occupent certains quartiers qui sont considérés comme des espèces de Lazarets. Il n'y a pas longtemps encore que les Juifs ne pouvaient pas siéger dans le Parlement Britannique.

☞ Quelle foi devons-nous ajouter aux nouvelles fabriquées par le Sud, et publiées dernièrement avec tant de jubilation par les journaux sympathiques à la cause de l'erreur et du mensonge?

D'après ces nouvelles, l'armée de Buell avait été taillée en pièces par Bragg; et ce dernier avait fait au moins 20,000 prisonniers fédéraux; l'armée de l'Union était complètement démoralisée. Ecoutez maintenant les doléances de la presse rebelle: c'est toute une élégie qui a dû contrister grandement leurs échos d'ici.

On lit à ce sujet dans le *Register and Advertiser*:

"L'histoire de la campagne du Kentucky a besoin d'être écrite. Quand elle sera devant le public, il sera mieux à même de juger la question en pleine connaissance. Tel qu'il est renseigné jusqu'à présent, et il est inutile de dissimuler le fait, le résultat obtenu a produit un désappointement général et profond. Il est bien différent de celui qu'on espérait quand cette noble armée commençait sa marche pour la délivrance du Kentucky.

"On est Etat n'était pas préparé pour le mouvement, et n'avait pas un désir réel d'être affranchi du dispotisme de Lincoln, ou ceux-ci aux ont échoué à accomplir cette partie de leur rôle. Dans les deux, il a peu de raisons pour nous réjouir du ré-

La Toussaint.

Chaque année, à pareil jour, la population de notre ville est appelé à remplir un pieux devoir: celui d'aller aux différents cimetières rendre un respectueux hommage aux mânes sacrés d'êtres qui lui sont encore chers.

Plus que les autres années, la charité proverbiale de la population orléanaise aura l'occasion de se manifester. Les veuves et les orphelins, qui ont tant souffert depuis un an, réclament plus que jamais la tendre sollicitude de leurs protecteurs.

Les amis de l'Institution des Orphelins du Troisième District, voudront bien se rappeler qu'une quête aura lieu, dans le vieux et le nouveau cimetière, au profit des élèves de cette charitable et utile institution.

FARAGUT!

(Al Col. Jonas H. French.)

Salre! salve dirá la venidera gente
Cuando del hierro al retumbante trueno,
Del Mississippi en el mullido seno
La Hartford rompa la veloz corriente.
Quien mas bravo que tu? quien mas valiente?
Con la metralla, impávido, sereno,
Se viera el rostro de entusiasmo lleno,
Ornada de laurel la augusta frente.
De tu probado valor, y tus proezas,
Imperisables testigos de tu gloria
América conserva mil grandezas;
Para adornar las hojas de tu historia
Bastarán esas grandes fortalezas
Que recuerden por siempre tu memoria.

AGUSTIN DE LA TORRE.

N. Orleans, Oct. 29 1862.

☞ Le jour de la revue de la brigade du général Weitzell, par le général Butler, nous entendîmes dire par un éminent sécessionniste: "Bien! ceci est une belle parade de troupes, sans doute, environ 2,000 hommes; si elles ne peuvent pas mieux faire que cela, les Confédérés en auront bon marché!" Lorsque la nouvelle de la victoire de Labadieville arriva en ville, le même individu fit cette remarque: "Eh! que pouvait-on espérer? 8'000 hommes contre 350 seulement!" Maintenant, comment a-t-il fait pour augmenter en si peu de temps les forces du général Weitzell, de 2,000 à 8,000 hommes, et une de ces solutions qui échappe à notre arithmétique.

☞ Le second régiment des volontaires de la Louisiane (Native Guards), commandé par le colonel Daniels, est parti hier pour lothéâtre de la guerre. D'après les nouvelles reçues hier, il paraîtrait que le régiment du colonel Stafford aurait déjà eu l'occasion de se distinguer à la station Boutté. Les guérillas, après avoir incendié leur lieu de campement, s'empressèrent de fuir à l'approche du beau corps des Natifs.

☞ Nous avons pris Pilce hier, dit le *Delta*, que le commandant du navire de guerre *Rinaldo* sympathise avec les rebels, ou que le corps de musique à bord de ce navire eût joué l'air du "Bonnie Blue Flag," ou que le commandant fût coudable d'une indiscrétions que lui attribue le journal rebelle du Mississipi, que nous l'avons aujourd'hui que le général Mansfield Lowellest un brave, ou que le gouverneur Moore est un patriote.

☞ On lit dans le même journal:

"Lorsqu'les prisonniers de l'Union, pris à Manassas, furent amenés en cette ville, et logés à la geole, un journaliste de la Nouvelle-Orléans conseilla de mettre le feu à l'edifice dans lequel étaient enfermés les soldats, afin qu'ils fussent brûlés tout vifs! C'était là un conseil chrétien. Les individus qui n'avaient pas commis d'autres crimes que celui de procurer quelque soulagement à ces infortunés prisonniers de guerre, furent chassés de cette ville. Notre ville semble être aujourd'hui en meilleure humeur."

☞ M. Tomas A. R. Nelson, du Tennessee, fait encore parler de lui. Comme la plupart des convertis, il est très bigot. Il cherche querelle à M. Lincoln et appelle sa proclamation "un bulletin de boucher." Ce terme caractéristique a le mérite de la nouveauté, et est peut-être la plus belle chose que M. Nelson puisse dire. "Un bulletin de boucher!" Hein! que pensez-vous du bulletin de M. Alexandre Stephens, Monsieur Nelson, où il propose d'établir un gouvernemen ayant pour base l'esclavage des nègres? Haynau lui-même serait honteux du programme du vice-président Stephens.

☞ Les billets de ville de la nouvelle émission, si ceraient coupés à l'avenir, perdraient toute valeur leur. Les nouveaux billets de 25 et 50 cents, et d'une, deux et trois piastres sont parfaitement exécutés sur d'excellent papier et sont supérieurs à tous égards aux anciens billets.

☞ Les publicistes du Sud prétendent écrire la vérité sur l'esclavage; mais, comme on l'a justement remarqué, ces écrivains ne sont point forcés d'être esclaves de la vérité.

Annonces et Avis Divers.

Avis aux Laitiers, Vachers et autres.

ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur, rue des Urselines, 245, entre Robertson et Claiborne, offre ses services comme tel. On le trouvera tous les jours chez lui jusqu'à onze heures du matin, et l'après-midi de trois heures et demie à cinq heures et demie. Il fait les ventes à domicile et partout ou l'on voudra. [17

AU PUBLIC.

Ayant eu connaissance que des bruits malveillants circulent sur mon compte dans le public, insinuant que je suis Unioniste douteux, susceptible d'entretenir des relations illicites avec des ennemis du gouvernement des Etats-Unis, que j'ai prêté le serment d'allégeance, conformément à l'ordre du 41, je déclare présentement que ces bruits sont faux, et je prie le public de croire que je suis aussi bon Unioniste que qui que ce soit. [18]

AUGUSTE ARABE.

A. ROUGIEUX, PATISSIER & CONFISEUR.

Enc. Royale et Français.

Fabrique de Dragées, Bonbons en tous genres, Bonbons. Pièces montées pour soirées, Liqueurs, Sirops, &c. [24

DEMANDE.

Une DAME FRANÇAISE, bien recommandée et parfaitement au courant de tous les ouvrages ayant rapport à la toilette des dames, désirerait trouver une place dans une famille partout pour le hiver et le nouveau cimetière.

S'adresser au magasin de papiers de Francis Bouvain, rue Bourbon, entre Bienville et Conti. [21

INSTITUTION CATHOLIQUE

Pour l'Instruction des Orphelins dans l'Indigence.

Samedi prochain, 1er Novembre, jour de la Toussaint, il y aura une quête au profit des Orphelins Indigents du Troisième District, dans le vieux et le nouveau cimetière.

Nous faisons un appel aux personnes charitables qui voudront bien coopérer à cette bonne œuvre.

Par ordre de la direction,

3f—23, 29 oct., 1 nov MANUEL CAMOS, secrétaire.

Avis aux Tailleurs.

Un BON COUPEUR DE PANTALONS trouvera un emploi permanent et de bons appointements, en s'adressant au bureau de ce journal. Bonnes recommandations exigées. 16—25 oct.

AVIS.

Le bureau du recorder des naissances et décès a été transporté au No. 22, Place St-Antoine, derrière la cathédrale St-Louis. Les personnes qui ont négligé de faire leur enregistrement jusqu'à ce jour, sont priées de bien vouloir le faire dans le plus bref délai, autrement elles seront poursuivies d'après la loi.

F. M. CROZAT,

Annotateur des naissances et décès.

[12

Fournitures pour Tailleurs

Rue de Chartres, 136.

MM. DUMAS Frères viennent de recevoir par le navire "Surate," du Havre, un assortiment complet de

Marchandises pour Tailleurs,

Consistant en

Draps, Casimirs,

VELOURS, SOIERIES, SATIN NOIR

POUR GILETS,

Qu'ils offrent à vendre au plus bas prix de la place, pour comptant. [18

BON VIN ROUGE

A 25 sous la Bouteille,

Chez M. PETITJEAN, rue Saint-Pierre, 38, entre les rues de Chartres et Royale.

EPICERIES & LIQUEURS

De premier choix et des meilleures marques. [

Demande de Nourrisson.

Une jeune femme, très bien portante, désire trouver un nourrisson. Elle peut donner les meilleurs renseignements.

S'adresser encoignure St-Pierre et Dorléans. [14

J. GRUET,

MARCHAND DE MEUBLES

Ebéniste et Déménageur,

Rue Toulouse, 143, entre Bourgogne et Remparts.

Vente et achat de Meubles neufs et d'occasion.

Location de Chaises pour bals, soirées, noces, meetings, &c.

Emmagasinage de Meubles.

Réparations et Nettoyage de Meubles en tous genres.

Entreprend les Déménagements.

Burnside Guards!

ATTENTION! NATIVE-GUARDS!

Ralliez-vous sous le Drapeau de l'Union!

On demande des hommes bien constitués pour former une compagnie du 3e régiment de Volontaires de la Louisiane pour le service actif des Etats Unis.

$100 ou 160 acres de Terre à la fin de la guerre

$36 en avance.—Paie: $13 à $22 par mois.

Armement et équipement gratis, et rations pour la famille.

Bureaux d'enrôlement, encoignure Remparts et Ste-Anne et rue Baronne, 93.

A. St-LÉGER & A. JOHNSON, off. recr. [20

PARIS.

GRAND HOTEL

Boulevard des Capucines,

GRAND HOTEL DU LOUVRE

Rue de Rivoli.

Ces deux grands hôtels sont sous la direction de la Compagnie immobilière de Paris.

Ils contiennent ensemble quatorze cents chambres à coucher en salons, dont les prix varient de 4 fr. à 30 fr. par jour pour le Grand Hotel, — et de 3 fr. à 20 fr. par jour pour le Grand Hôtel du Louvre.

Par la variété de ces prix, ainsi que par la position de ces deux grands hôtels, situés dans les plus beaux quartiers de Paris, les voyageurs et les familles sont toujours assurés de trouver constamment tous les accommodements en rapport avec leurs besoins, leurs goûts et leurs moyens.

Les tables d'hôte des deux hôtels, ayant ensemble mille cents places, sont servies à six heures. Le public y est admis ainsi bien que les personnes qui résident dans lesdits hôtels.

En outre, à chacun des hôtels est attaché un Restaurant public à prix fixe.

Les salons de ces deux hôtels sont à la disposition du public pour les repas de corps et de noces, les fêtes de famille, les banquets et les assemblées.

Dans chaque hôtel il y a une bibliothèque, un cafe-billet avec divans, des salles de bains, ainsi qu'un télégraphe particulier correspondant nuit et jour avec toute l'Europe.

Les personnes employées dans le service des deux hôtels parlent toutes les langues.

Wide-Awake!

ATTENTION! NATIVE-GUARDS!

Ralliez-vous sous le Drapeau de l'Union!

On demande des hommes bien constitués pour former une compagnie du 3e régiment des Volontaires de la Louisiane pour le service des Etats-Unis.

$100 *ou* 160 *acres de Terre à la fin de la guerre*

$38 en avance!

Provisions pour familles assistât la compagnie enrôlée.

Paie: $13 à $22 par mois.

On demande des sergents et des caporaux parlant l'anglais et le français.—S'adresser au No. 96, rue des Champs-Elysées, troisième district.

LOUIS N. FOUCHÉ, officier recr. [14

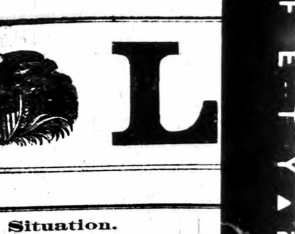

No. 12.

Situation.

Dans quelques jours, nous saurons le résultat de la grande bataille électorale qui vient de se livrer dans les principaux Etats du Nord. Certains organes de la presse de cette section croient voir, par le dernières élections, que le gouvernement a perdu la confiance publique, en promulguant l'acte qui émancipe les esclaves des rebels, au 1er janvier prochain. Cependant, si l'on voulait se rendre un compte exact de la situation, il faudrait se rappeler qu'un grand nombre des plus fermes et des plus énergiques soutiens de l'administration se sont engagés pour la défense du pays. Plus d'un demi-million de ses défenseurs, qui ont quitté leurs foyers pour aller combattre les ennemis de l'Union, n'ont pas pris part aux élections; tandis que les adversaires de l'administration, qui se trouvent dans ce cas, ne comptent pas même la moitié de ce nombre. Dans les villes où le tirage au sort a eu lieu également pour les deux parties, la politique de l'administration a triomphé, ainsi que le démontre clairement les votes de la Pennsylvanie, de Cincinnati, d'Indianopolis, etc.; mais dans les districts ruraux, où, par des efforts systématiques, quoique silencieux, on était parvenu à dissuader les démocrates de s'enrôler, le vote s'est prononcé fortement contre elle. Dans l'Iowa, où il fut permis aux soldats de voter, le parti de l'administration a remporté une majorité écrasante, tandis que dans l'Ohio et dans l'Indiana, où ce droit n'est pas accordé, elle a été battue.

Quoi qu'il en soit, les amis de l'administration, c'est-à-dire de l'Union, de l'ordre et de la liberté, ne peuvent pas douter un seul instant du succès final de la politique régénératrice que les républicains du Nord ont inaugurée, et qui trouve des *partisans* nombreux dans le Sud même.

En vain épuisera-t-on toutes les combinaisons humaines pour effacer dans le cœur de l'homme ces sentiments de liberté et d'indépendance que la nature y a gravés; en vain cherchera-t-on à éviter ce qu'a marqué le doigt de Dieu: l'élan est donné, il faut que les épaisses ténèbres du despotisme fassent place à l'éclatante lumière de la raison civilisatrice; il faut que l'esprit philosophique qui distingue ce siècle fasse disparaître la tache indélébile qui souillait depuis trop longtemps le drapeau étoilé de l'Union!

☞ D'après une correspondance publiée ce matin dans le *Delta*, datée du camp près de Thibodauxville, la bataille de Napoléonville a commencé à onze heures, et a duré jusqu'à une heure et demie. Les Confédérés étaient au nombre de cinq à six cents hommes, sans compter leur cavalerie et leur artillerie. Ils furent appuyés par la batterie de Wither, composée de trois pièces de campagne, d'un "howitzer" pour envoyer les bombes et de deux canons rayés. Cette petite batterie manœuvra admirablement.

Les forces fédérales engagées dans l'action étaient composées du 8me du New-Hampshire, commandé par le colonel Hawkes Fearing Jr., le lieutenant-colonel O. W. Lull, et le major Smith: ce dernier était malade, mais il ne put rester loin de son poste, pendant que son brave régiment se couvrait de gloire;—et du 12e du Connecticut, qui arriva sur le champ de bataille comme à un jour de parade, et sut attirer les regards de son général par la fermeté qu'il a déployée dans le combat. Comme on peut le voir par les forces respectives des deux partis, le combat ne fut pas aussi inégal en nombre comme voudraient le faire croire quelques personnes.

Les Fédéraux semblent être plus en faveur que les Confédérés, dans ces régions. Les premiers entrent dans une maison, un magasin ou boutique, et s'ils y trouvent quelque chose dont ils ont besoin, ils s'informent d'abord du prix et paie avec de l'argent; tandis que les derniers, tout en faisant les rodomonts et en cherchant quelque Yankee qu'ils pourrout tuer et avaler, prennent tout ce dont ils peuvent avoir besoin, en donnant en retour des *shinplasters* remboursables au bilets confédérés.

On rapporte que le commandant des forces confédérées stationnées au Bayou-des-Allemands, a fait fusiller sept prisonniers du 8ème Vermont, en apprenant le résultat de l'engagement de Napoléonville.

☞ M. Maunsell White, un riche planteur sur le fleuve, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, a reconnu la liberté de ses esclaves, et a pris des arrangements avec eux pour les rétribuer de leur travail. Tous ont retourné sur l'habitation, et travaillent à la satisfaction de leur ancien maître.

☞ D'après un ordre publié par le maréchal-prévôt-général, tous ceux qui ont été mis sur parole depuis le 3 septembre, et aussi ceux qui, absents de la ville à cette époque, avaient été mis auparavant sur parole, et qui étaient au service des soi-disant Etats-Confédérés lors de la réception de ladite parole, devront avoir à enregistrer leurs noms au bureau du maréchal-prévôt, avant le samedi 8 novembre.

☞ Le régiment du colonel Stafford (Natives Guards) est stationné sur l'habitation Sabatier, au Bayou Lafourche. C'est dire que les guérillas sont en fuite dans ce voisinage; cependant, malgré la célérité de leur course, cinquante d'entre eux sont tombés au pouvoir de ces braves défenseurs de l'Union.